

LES  
DOSSIERS  
DE  
L'INSTITUT  
DE LA FSU

***Les tendances devant les grands  
problèmes de l'après-guerre***

Série : Histoire du syndicalisme

Dossier numéro 2

Avril 2000



# LES TENDANCES DEVANT LES GRANDS PROBLÈMES DE L'APRÈS-GUERRE

**Les dossiers de l'Institut de  
Recherches Historiques,  
Économiques, Sociales et  
Culturelles (IRHESC)**

**ISSN : 1289-5776**

**Directeur de la Publication : Louis  
Weber**

**Imprimé par nos soins**

**Dépôt légal : avril 2000**

***Les textes de ce dossier ont été relus  
et commentés avec la collaboration  
d'Émilie Willemin et Jean-Claude  
Mommeja***

## ***Editorial***

Ce dossier traite des prises de position des principaux courants de pensée de la F.E.N. devant quelques-unes des grandes questions posées au syndicalisme enseignant dans l'immédiate après-guerre. Parmi ces questions, nous avons retenu d'abord celle du statut de la fonction publique. André Dellinger rappelle que le débat entre «statutistes» et «antistatutistes» n'était pas nouveau, même à cette époque. Et même que les clivages les plus anciens n'étaient pas forcément ceux qui sont apparus en 1945-46. Le syndicalisme était traditionnellement d'autant moins enclin à accepter que le législateur prenne le pas sur la négociation collective et, pour aller vite, sur la lutte des classes, qu'il était davantage engagé dans celle-ci. D'où, d'une certaine façon, un affrontement à fronts renversés. C'est bien sûr le climat politique de cette époque, marquée par l'enthousiasme de la victoire contre le nazisme et malgré les déceptions récentes du Front populaire, par un immense sentiment d'espoir en des lendemains meilleurs. Et même, pour la majorité nouvelle de la CGT réunifiée, en des lendemains qui chantent. La présence des ministres communistes au gouvernement et, singulièrement, le fait que leur secrétaire général soit ministre de la fonction publique n'a pas toujours clarifié les débats et les enjeux. D'où, dans les discussions, une référence fréquente à l'anticommunisme. Il faut évidemment faire la part des choses, et trace en figure dans ce dossier : l'époque - la guerre froide allait commencer - était marquée par un anticommunisme de classe qui, dans des pays comme les États-Unis et d'autres, allait bientôt se révéler être simplement une bannière commode pour regrouper tous ceux qui s'opposaient au progrès social et à la démocratie comme on disait à l'époque. Autre chose était - et demeure - le fait de disqualifier au prétexte d'anticommunisme les arguments de celles et ceux qui critiquaient le contenu et parfois l'idée même d'un statut pour la fonction publique. Même si ceux-ci mordaient eux-mêmes le trait en mélangeant argumentation sur le fond du dossier et référence à l'appartenance politique du ministre !

Jacques Girault rappelle ce que furent les réflexions autour de la réforme de l'enseignement. Le plan Langevin-Wallon concrétisait pour la première fois l'aspiration à un système scolaire égalitaire et proposait les mesures concrètes pour y parvenir. Il

n'a jamais été appliqué. Bien plus, et c'est un sujet de réflexion pour le présent, il n'y a jamais eu vraiment accord sur ce qui était proposé. Le débat a ainsi mis en évidence une réalité souvent occultée : lorsque les courants de pensée font des analyses différentes et parfois opposées de la réalité sociale, le facteur politique est loin d'être la seule explication. En l'occurrence, la culture différente des enseignants du premier degré et de ceux du second degré a joué un rôle tout à fait déterminant.

Enfin, Jean-Pierre Debourdeau propose un certain nombre de pistes pour mieux éclairer les raisons et les circonstances de la scission confédérale de 1947-1948. Il propose notamment des hypothèses en grande partie originales sur la manière dont l'idée de l'autonomie de la F.E.N. s'est construite dans cette période - autonomie qui n'a évidemment rien de commun avec

l'autonomie d'autres syndicats refusant de se reconnaître dans la classe ouvrière ou solidaire avec elle.

Ce dossier prend la suite de celui que nous avons publié il y a quelques semaines sous le titre : «Les tendances dans l'histoire du syndicalisme enseignant». Comme lui, il a d'abord vocation à être un outil d'information et de formation des syndicalistes qui s'intéressent à ces débats aujourd'hui. Débats qui leurs paraissent parfois bien lointains, pour ne pas dire hors du temps présent. Nous espérons d'abord les convaincre qu'il n'en est rien. Et que, même si les formes ont changé - dans le sens d'une moindre passion, ce qui est bien mais les prive aussi d'une grande partie de leur saveur ! - on retrouve bien souvent les mêmes grands enjeux.

Louis Weber

## Table des matières

LES TENDANCES DU SYNDICALISME ET LE STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE, par André Dellinger .....	5
Débat .....	14
LES GRANDES LIGNES DES RÉFORMES SCOLAIRES DEPUIS 1945(*), par Jacques Girault .....	19
Débat .....	24
LES TENDANCES DE LA F.E.N. FACE A LA SCISSION CONFEDERALE DE 1947-1948, Par Jean-Pierre Debourdeau .....	29
Débat .....	40
LISTE DES SIGLES UTILISÉS .....	43

# LES TENDANCES DU SYNDICALISME ET LE STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

par André Dellinger

L'organisation juridique de la fonction publique a reposé de 1789 à 1939 sur les particularismes ministériels. Chaque ministère dispose d'une administration structurée selon ses missions propres : collecte de l'impôt, justice, police, défense, santé, enseignement, agriculture, commerce et industrie, ... Il emploie des agents dont les corps et grades, le recrutement, les carrières, les rémunérations, l'avancement, les positions, les hiérarchies, les droits et obligations, la discipline relèvent de statuts spécifiques.

Le développement économique et la montée de la revendication sociale, le passage de l'empire et de la monarchie à la république, l'institution du suffrage universel posent en termes nouveaux la question du rôle de l'Etat. La croissance rapide des effectifs de la fonction publique d'Etat, les disparités de situations qu'on y rencontre, la diversité des conceptions qu'on s'y fait du service public et de ses agents font naître le besoin de clarifier, de préciser et de coordonner les actions ainsi que les statuts.

Difficile problème que de définir le pouvoir administratif dans le cadre de la souveraineté républicaine. La troisième république fut impuissante à le résoudre et il fallut attendre un siècle et demi, de 1789 à 1946, pour que soit promulgué un statut général des fonctionnaires.

La difficulté vient de ce qu'un projet de statut général définit les rapports d'une part entre le pouvoir politique et l'administration, d'autre part entre celle-ci et les citoyens. Instituant un type de démocratie républicaine, il se confronte nécessairement aux idéaux politiques et suscite la controverse. Alignant sur des bases communes des situations corporatives parfois éloignées les unes des autres, il alimente espoirs d'amélioration et craintes de frustration, il rencontre le scepticisme quant à son efficacité.

Il n'est donc pas étonnant que les tendances et courants qui composaient à l'époque le mouvement syndical des fonctionnaires aient débattu passionnément du statut général.

Plutôt que d'examiner chapitre par chapitre le contenu de ce texte (loi du 19 octobre 1946), nous préférons inventorier d'emblée les positions syndicales, les premières favorables, les secondes hostiles et les troisièmes réticentes au statut.

## I - PARTISANS ET ARTISANS SYNDICAUX DU STATUT

Il s'agit, dans la fédération générale des fonctionnaires (FGF de la CGT), des ex-unitaires, et aussi d'ex-

autonomes (syndicat PTT ?). Les premiers sont issus de la CGTU (Confédération générale du travail unitaire), créée en 1922 (congrès de Saint-Etienne, 26 juin - 1er juillet) par la tendance favorable à l'Internationale syndicale rouge. La CGTU représente le syndicalisme révolutionnaire et de lutte de classes ; elle est proche du parti communiste français. En 1936, elle disparaît par fusion avec la CGT réformatrice (congrès de Toulouse, 2 mars 1936).

Au premier rang de ces partisans on trouve Jacques PRUJA <sup>(1)</sup>, secrétaire adjoint de la FGF (Fédération générale des fonctionnaires CGT), chargé plus spécialement de la négociation sur le projet de statut.

Jacques PRUJA va travailler au projet de statut en coopération étroite avec le ministre Maurice THOREZ <sup>(2)</sup> et les membres de son cabinet, en particulier avec Pierre MEUNIER, directeur de cabinet, et Max AMIOT, juriste.

### Quelles sont les motivations des artisans et partisans du statut ?

Leur grande visée, inspirée du programme du Conseil national de la Résistance <sup>(3)</sup>, est d'œuvrer à une refonte profondément démocratique, républicaine de l'Etat. Dans cette optique, la fonction publique doit être réformée à deux points de vue :

- La réforme administrative : mettre l'administration au service de la démocratie républicaine et de la reconstruction du pays;

- La réforme statutaire : unifier les statuts des agents (de l'Etat et non des collectivités territoriales) sur la base des principes d'égalité, de liberté syndicale, de droits de l'homme (1789), de laïcité, de pouvoir paritaire de contrôle, de compétence professionnelle assurée, de droits et d'obligations clairement établis.

S'y ajoute la conviction largement partagée de vivre un moment historique, où l'on crée des institutions appelées à engager durablement l'avenir, où s'éla-

(1) PRUJA Jacques, né en 1903, cadre aux Contributions directes, révoqué en 1940, réintégré en 1945, secrétaire de la FGF. Membre du P.C.F. depuis 1934, membre suppléant du Comité central du P.C.F. en 1947. Dirigeant de la résistance en région parisienne nord, puis de la résistance de la police.

(2) THOREZ Maurice Secrétaire général du P.C.F., vice-président du Conseil et ministre d'Etat chargé de la réforme administrative (succédant à Jules Jeanneney, du 21-11-1945 à la fin du gouvernement tripartite en 1947).

(3) Conseil national de la résistance, proclamation et serment des Etats généraux de la Renaissance française, du 10 au 14 juillet 1945 au palais de Chaillot.

bore un nouveau contrat social. Cependant il faut se hâter, car si le mouvement syndical est sorti de la clandestinité sans projet de statut, d'autres avancent rapidement dans cette voie. Ainsi Michel DEBRÉ et Jules JEANNENEY procèdent-ils, à la demande du général DE GAULLE, à une réforme de la haute fonction publique éloignée des aspirations syndicales (ordonnances et décrets du 10 octobre 1945 instituant l'ENA, le corps des administrateurs civils, la direction de la Fonction publique, ...).

L'architecture du projet issu des négociations repose sur les bases statutaires suivantes, telles que Jacques PRUJA les a présentées et soumises au congrès de la fédération générale des fonctionnaires CGT (7-8-9 mars 1946) :

#### **1° - Reconnaissance du droit syndical aux fonctionnaires**

Ce droit leur avait été obstinément refusé sous la troisième république, au nom d'une théorie de la souveraineté nationale et de pratiques gouvernementales réduisant le fonctionnaire à une obéissance passive et lui déniaient la citoyenneté.

#### **2° - Démocratisation du recrutement**

Instaurer un recrutement égalitaire implique non seulement qu'il s'effectue par concours, c'est-à-dire par la mise en concurrence des candidats classés par un jury souverain selon des critères définis, ce qu'organisent déjà les statuts particuliers, mais surtout que soit facilité aux candidats issus des couches populaires l'accès à la haute fonction publique.

A cet égard, il est proposé d'ouvrir largement un concours interne d'entrée à l'ENA, réservé aux fonctionnaires, et d'offrir à ceux-ci des possibilités de s'y préparer : création d'un institut d'études politiques (IEP) et, dans chaque administration, de centres de stage de formation professionnelle.

#### **3° - La sélection par le mérite**

Si l'avancement d'échelon doit être fondé sur l'ancienneté, quitte à être accéléré ou retardé sous certaines limites par la notation, l'avancement le plus important, celui qui promeut aux emplois de direction et de responsabilité importante, c'est-à-dire l'avancement de grade ou de classe, a lieu exclusivement au choix de l'autorité administrative. Cette démocratisation par méritocratie est conçue comme un assainissement par rapport aux pratiques antérieures. On sait que sous la troisième république, il était coutumier de brocarder le « pistonné » parmi ces « messieurs les ronds de cuir ».

Les emplois sont organisés dans le projet en trois cadres : secondaire, principal et supérieur. En réponse à certaines critiques, dont celles de la FEN-CGT, ils le seront, dans le statut finalement adopté, en quatre catégories, désignées par les quatre lettres A, B, C et D. La catégorie A groupe les fonctions de direction ou de même niveau, les catégories B, C et D celles d'exécution avec dans cet ordre une décroissance des responsabilités et compétences.

Mais qu'est-ce que le mérite et comment le reconnaître équitablement ? En 1946, beaucoup pensent qu'il est possible, à travers les destins individuels et familiaux et les conditionnements socioculturels de tous ordres, de déceler les aptitudes individuelles par des méthodes de qualité quasi-scientifique. Cette opinion emprunte à la philosophie républicaine de Jules FERRY, à l'idéologie de l'école libératrice et à la méritocratie scolaire du plan LANGEVIN-WALLON, à l'OST (« organisation scientifique du travail »), aux méthodes anglo-saxonnes des relations sociales. En mai 1946, dans le cadre d'une délégation française, PRUJA est allé en Grande-Bretagne étudier le service « Organisation et méthodes de la Trésorerie britannique », service où la psychologie sociale est fort à l'honneur, avec - sur le rapport de PRUJA - des « tests psychologiques scientifiquement établis ».

#### **4° - Le contrôle paritaire de la gestion des personnels**

Le risque majeur de l'avancement au choix, c'est l'arbitraire administratif. Afin de l'écarter il est prévu d'instituer un réseau de commissions administratives paritaires (CAP) couvrant l'ensemble des fonctionnaires, composées pour moitié de représentants de l'administration désignés par l'autorité compétente et pour l'autre moitié de représentants élus (à bulletin secret, précision demandée par la CFTC) des personnels concernés. A ces CAP seront soumises pour avis les décisions relatives à la situation individuelle des personnels : nomination, notation, avancement d'échelon, avancement de grade ou de classe, mutation, discipline.

Si la saisine de la CAP est obligatoire, il n'en reste pas moins que son rôle reste purement consultatif. Le pouvoir paritaire porte sur le contrôle, il ne s'étend pas à la gestion.

#### **5° - Droits et garanties des fonctionnaires**

Toute discrimination fondée sur le sexe, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses est prohibée et toute mention de ces opinions dans le dossier

individuel est interdite. La fonction publique vient d'être libérée du statut imposé par Vichy (loi du 14 septembre 1941) caractérisé par la fidélité au chef (serment de fidélité à PÉTAÏN, interdiction des «sectes», c'est-à-dire de la franc-maçonnerie), l'antisémitisme (exclusion des juifs), la xénophobie (naturalisés récents déchus de la nationalité française et donc «démissionnés» de la fonction publique), le racisme (nationalité fondée uniquement sur le droit du sang, par abolition du droit du sol), la misogynie (interdiction de la fonction publique aux femmes mariées), l'abandon de la laïcité en faveur de l'église catholique. Les agents exclus en application de ce statut inique sont réintégrés. Par contre l'épuration des collaborateurs de l'occupant nazi laissera à désirer dans la haute fonction publique.

L'administration a le devoir de protéger les fonctionnaires contre les menaces et attaques dont ils peuvent être l'objet à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Ceux-ci bénéficient leur carrière durant de la distinction du grade et de l'emploi, c'est-à-dire que leur appartenance à la fonction publique, avec tous les droits qui y sont attachés, n'est pas remise en cause lorsque l'emploi est supprimé. L'administration en pareille occurrence doit nommer l'intéressé sur un autre emploi, équivalent au premier.

Le fonctionnaire a droit au traitement, à des con-

gés annuels et de maladie, à des garanties disciplinaires lorsqu'une sanction est envisagée à son encontre, il peut sur sa demande bénéficier de certaines positions statutaires (détachement, disponibilité), il bénéficie d'un régime de retraite spécial.

Une disposition controversée : des «primes de rendement» peuvent s'ajouter au traitement, aux suppléments pour charges de famille et à l'indemnité de résidence.

Certes, toutes ces dispositions ne sont pas autant d'innovations. Beaucoup figurent déjà dans les statuts particuliers, mais on y relève bien des lacunes et des inégalités. L'apport essentiel du statut général est ici la consolidation des droits fondamentaux et l'affirmation des principes républicains. Le fonctionnaire jusqu'alors tenu en sujétion accède à la citoyenneté.

#### 6° - Revalorisation de la fonction publique

La mise en évidence de la compétence et de la responsabilité du fonctionnaire, la volonté de débureaucratiser, de rationaliser et de décentraliser l'administration participent d'une revalorisation morale de la fonction publique.

Quant à la rémunération, il est prévu que le traitement net à un emploi de début «ne soit pas inférieur à 120% du minimum vital» (art. 32 du statut de 1946). Cette disposition restera lettre morte ...

#### 7° - Le contrôle paritaire de la gestion du service

Dans le cadre de la réforme démocratique de l'Etat, des instances paritaires, les «comités techniques paritaires» (CTP) sont institués, où les représentants du personnel désignés par les organisations syndicales (la CFTC étant intervenue, par crainte de ne pouvoir y siéger, pour qu'on renonce à l'élection) occupent la moitié des sièges, aux côtés des représentants de l'autorité administrative. Le CTP connaît de l'organisation et du fonctionnement du service. Cette instance n'est que consultative. Les négociateurs syndicaux n'en demandent apparemment pas plus. <sup>(4)</sup>

Le congrès de la FGF, réuni les 7, 8 et 9 mars 1946, adopte le rapport de Jacques PRUJA à l'unanimité moins une voix contre (section départementale du Finistère) et une abstention (celle de la Haute-Loire).

#### JUSQU'ALORS, SEULEMENT QUELQUES STRAPONTINS

En 1936, à l'époque de Front Populaire (Jean ZAY ministre de l'Education Nationale), la représentation des enseignants dans les instances de gestion de leurs carrières restait très minoritaire. Ainsi, dans l'enseignement secondaire, cette gestion incombait au *Comité Consultatif de l'Enseignement Public* dont la *Section de l'Enseignement Secondaire* se composait du directeur de l'enseignement secondaire, des inspecteurs généraux, des recteurs des académies, du chef du bureau concerné et (pour les enseignants du cadre parisien) des inspecteurs de l'académie de Paris. S'y ajoutaient pour les promotions, en fonction de la catégorie de personnels concernée :

- deux représentants choisis parmi les membres élus de l'Enseignement secondaire au Conseil supérieur de l'Instruction publique ;

- en outre, pour les promotions de classe, un professeur ou répétiteur annuellement désigné.

(décrets du 25-1-1933 et du 22-7-1935)

(4) «Dans la forme actuelle de la société, ces comités ne sauraient se substituer aux organes exécutifs de l'Etat ni prendre la responsabilité totale de la marche de l'administration» (Jacques PRUJA). Mais entre la responsabilité totale et le rôle purement consultatif, y avait-il place pour une cogestion ?

## II - ADVERSAIRES SYNDICAUX DU STATUT

Les oppositions au statut général ne sont pas moins vives que l'ardeur à l'élaborer de ses partisans. Elles relèvent de plusieurs ordres de la pensée politico-syndicale.

Les courants de l'anarcho-syndicalisme, hostiles par principe à l'Etat et aux partis, expriment leur vieille méfiance à l'égard de toute codification par l'Etat bourgeois de l'organisation et de l'action syndicales.

Les réformistes notamment se sentent bousculés par l'alignement général qu'opère le statut dans les situations corporatives. Ils voient ainsi se réduire le champ de la revendication catégorielle, où ils sont exercés de longue date, tandis que se dresse devant eux un énorme bloc, celui de la fonction publique tout entière, dangereux à maîtriser, difficile à remuer, issu d'un véritable séisme. Le courant réformiste s'est trop reposé sur ses parentés politiques du soin de tracer les grandes perspectives ; il peine à se hisser au niveau de la reconstruction républicaine du pays.

Le statut général conduit les syndicalistes révolutionnaires, dont beaucoup sont restés dans la ligne «antistatutiste» du début du siècle, à prendre plus clairement conscience néanmoins que l'Etat n'est pas un patron tout-à-fait comme les autres et que les spécificités de service public distinguent leur syndicalisme et donc l'éloignent quelque peu de celui de la classe ouvrière.

Par ailleurs, les luttes d'influence qui agitent la CGT, avec la montée des ex-unitaires aux commandes, la volonté soit de retirer le bénéfice politique du statut général à son maître d'œuvre (Maurice THOREZ, secrétaire général du P.C.F.), soit de l'en rendre coupable si on juge néfaste ce statut, le climat politique et la proximité des élections législatives (2 juin), tout cela fait que l'anticommunisme s'abat aussi sur le projet de statut.

Mais il serait réducteur de classer les opposants au statut général dans ces types d'opposition. Ainsi Charles LAURENT, ex-confédéré, secrétaire général de la FGF de 1911 à 1946, qui a la réputation d'être un «jacobin très dur»<sup>(5)</sup>, reprend-il la thèse des «antistatutistes», qu'il a d'ailleurs toujours défendue : «*Qu'a-t-on à faire d'un statut ? Quand on a des droits, on les défend par la lutte*»<sup>(6)</sup>.

Pareillement, l'éditorial de la revue *L'Ecole Emancipée* intitulé «Salaire et rendement» (n°12 du 13 mai 1946) s'achève sur ce jugement de valeur plutôt balancé :

## statutistes et antistatutistes

A l'aube du 20e siècle, un conflit a opposé chez les fonctionnaires les «statutistes» et les «antistatutistes». La loi du 1er juillet 1901 sur le droit associatif donne une base légale aux associations de fonctionnaires. Or ceux-ci supportent de plus en plus mal le favoritisme dans les nominations et promotions, à mesure que s'élève parmi eux la proportion des diplômés. Et la réhabilitation d'Alfred Dreyfus, le succès de la «fronde» des postiers en 1887 contre la nomination des protégés du ministre GRAVET montrent qu'il est désormais possible de mettre en échec l'arbitraire politique ou administratif, grâce à la puissance inhérente au regroupement des intéressés. C'est alors que germe l'idée d'un statut général.

*Un chef de bureau au sous-secrétariat d'Etat aux colonies, Georges DEMARTIAL, publie deux livres («Personnel des ministères» en 1906 et «Le statut des fonctionnaires» en 1908) dans lesquels il préconise une constitution administrative comme il y a une constitution politique. L'idée est nouvelle, d'organiser l'Etat en séparant le bras séculier de l'administration et la tête politique. Un professeur de droit, Léon DUGUIT, fonde en théorie juridique cette conception : dans l'Etat moderne, la puissance publique ne trouve sa légitimité que dans les services qu'elle rend conformément aux règles de droit («Traité de droit constitutionnel»). Il en résulte un rapport direct et immédiat de l'administration avec les personnes et la société, un rapport qui est de service public. Il justifie que la fonction publique ne soit plus réduite à obéir aveuglément et passivement aux directives du pouvoir politique. Sous l'autorité de ce dernier, de larges responsabilités lui incombent. Et les fonctionnaires, chargés de missions d'intérêt général, ne peuvent donc avoir avec l'Etat de simples relations de salariés à patron, lesquelles relèvent exclusivement du droit privé. Cette conception neuve, statutaire, de la fonction publique implique que les fonctionnaires restent privés du droit syndical et plus encore du droit de grève.*

>>>

(5) Pierre Péan - Vies et morts de Jean Moulin Interview Cusin, p. 12

(6) Siweck-Puydesseau - Le syndicalisme des fonctionnaires jusqu'à la guerre froide, p. 310



... le mirobolant projet de statut des fonctionnaires, qui comporte le pire à côté du meilleur (et peut-être plus le pire que le meilleur) ...

Cependant, en page 4 du même numéro, Henry FERAUD («Un défi aux travailleurs de la fonction publique : le projet THOREZ») dénonce dans ce projet *la plus belle entreprise de dictature qui nous ait jamais concernés*.

Même au sein d'un courant de pensée, il y avait matière à débattre !

Les principaux angles d'attaque des adversaires du statut se situent là où les inquiétudes sont les plus répandues et les plus vives : l'avancement au choix et les primes de rendement.

### 1° - L'avancement de grade a lieu exclusivement au choix (art. 45 du statut)

En cent cinquante ans, depuis 1789, les fonctionnaires ont tant subi les promotions de faveur que la garantie du contrôle paritaire leur semble mince. Beaucoup craignent que se perpétue le règne de l'arbitraire administratif, que l'abandon total du critère de l'ancienneté vienne légitimer l'autoritarisme des petits chefs et encourager la flagornerie chez les subordonnés.

Dans l'enseignement la revue *L'Ecole Émancipée* et aux PTT son confrère *Combat Syndical* développent à ce sujet une critique fortement teintée d'anticommunisme :

*Et d'abord on notera que ces fameuses Commissions paritaires ont voix simplement délibérative [selon le contexte de la phrase, l'adjectif convenable serait : «consultative», note André Dellinger], ce qui laisse tout pouvoir aux fonctionnaires d'autorité. Mais il y a mieux, et c'est ici que nous pouvons apprécier le fin du fin de la démocratie à la sauce Thorez : l'avancement de classe ou de grade aura lieu exclusivement au choix. Ce que Laval, Doumergue et Pétain lui-même n'avaient pas osé réaliser, le grand, l'unique, le seul démocrate de France, le chef aimé du prolétariat, le phare de la Révolution l'exécute comme tour de main avec l'approbation et la bénédiction des chefs syndicaux, en toute indépendance syndicale comme de juste et de bien entendu.....*

Fonctionnaires, mes frères, on est en train de nous baptiser démocratique la plus belle entreprise de dictature qui nous ait jamais concernés.

(Henry FERAUD, *L'Ecole Émancipée* n° 12 du 13 mai 1946, p. 4)

Les carrières des enseignants à l'époque ne connaissent que très peu l'avancement de grade ou de classe. Elles se déroulent essentiellement par avance-

« Les avis de ces derniers sur le sujet sont partagés. Les «statutistes» espèrent d'un statut qu'il fasse prévaloir la notion de service public, qu'il revalorise les fonctions, qu'il débarrasse le recrutement et la carrière de l'arbitraire en les soumettant à des règles claires, fondées sur les compétences, d'application contrôlable. S'inspirant de la lutte des classes, les «antistatutistes» jugent à l'opposé que le meilleur garant contre l'exploitation ne se trouve pas dans un règlement édicté par l'Etat bourgeois, mais dans la lutte syndicale. Tel un carcan, un statut selon eux ne ferait qu'immobiliser et entraver le mouvement revendicatif.

*Des milieux gouvernementaux souscrivent à cette idée de statut, non pas en doctrine politique, mais parce qu'ils y voient l'occasion de fonder en droit l'interdiction du syndicalisme dans la fonction publique. Georges CLEMENCEAU, président du Conseil, dépose le 11 mars 1907 un projet de loi de portée statutaire générale, assurant aux agents de l'Etat la liberté de l'association professionnelle tout en les maintenant dans l'accomplissement du devoir envers l'Etat responsable des services publics..*

*Un «Comité central pour la défense du droit syndical des salariés de l'Etat, des départements et services publics», fondé en 1905, organise la protestation des «antistatutistes». Une affiche proclame : Pour nous, l'Etat est un patron comme un autre. ... nous voulons garder notre liberté, notre indépendance, rester maîtres de notre force de travail, notre unique, notre seule propriété. La répression s'abat sur les signataires, mais l'hostilité au projet est si considérable qu'il doit être retiré, après qu'ait échoué une tentative de compromis du rapporteur au parlement, Jules JEANNENEY.*

*D'autres projets suivront, tous restrictifs, sans aboutir : projet de statut des fonctionnaires élaboré en 1908 par un «Comité d'études» sous l'impulsion de Georges DEMARTIAL, repris au parlement par Ferdinand BUISSON et aggravé par CLEMENCEAU (un contreprojet socialiste lui est opposé); projet d'Aristide BRIAND et André MAGINOT déposé à la Chambre le 12 juillet 1912; projet Alexandre MILLERAND de 1920.*

Par une simple circulaire du ministre de l'Intérieur CHAUTEEMPS, de septembre 1924, le gouvernement tolère enfin l'existence de syndicats des fonctionnaires. Ceux-ci se constituent ou se développent jusqu'en 1939 sur cette base juridique fragile, qui ne leur accorde pas la personnalité morale.

ment d'échelon, lequel est basé sur l'ancienneté, l'effet de celle-ci étant modulé par la notation. Aussi les crain-

tes sont-elles autrement formulées : la sélection par le mérite va-t-elle conduire à soumettre les carrières des instituteurs et professeurs à cet avancement de grade ?

## 2° - Les primes de rendement (art. 31 du statut)

Le mouvement ouvrier a une longue expérience de lutte contre le salaire au rendement ou aux pièces. Et l'on s'émeut : voici que le gouvernement veut introduire dans la fonction publique cette forme de l'exploitation capitaliste, afin -selon ses porte-parole- de relever le pays des ruines de la guerre et de moderniser l'administration !

La tendance *Ecole Emancipée* ne s'arrête pas au caractère accessoire et facultatif des primes de rendement, tel qu'il apparaît aux termes mêmes du projet de statut ; celui-ci dispose en effet que la rémunération du fonctionnaire comprend le traitement, les suppléments pour charges de famille et l'indemnité de résidence et que «peuvent s'y ajouter des primes de rendement». Elle s'en prend à la direction de la CGT et au gouvernement. L'Ecole Emancipée leur reproche de ressortir ces primes de rendement de l'arsenal du capitalisme. Ainsi le ministre du Travail Ambroise CROIZAT, communiste, qui procède aux grandes réformes sociales de la Libération (sécurité sociale, allocations familiales, comités d'entreprises, retraites) est-il au passage qualifié de *ministre du Travail aux pièces*. Prenant l'accessoire pour le principal de la rémunération, elle déclare y voir une terrible menace pour les fonctionnaires et leur applique toute la pertinente critique que le mouvement ouvrier adresse à ce mode de rémunération :

*Le forçement de la cadence, c'est l'épuisement physique du travailleur, plus dangereux encore dans un pays sous-alimenté et démographiquement pauvre ; c'est le règne précaire du «costaud» et l'élimination du plus faible, du plus âgé, du moins bien adapté. Le salaire au rendement, c'est la division et la concurrence entre les camarades de travail; c'est la loi de la jungle, au lieu de la solidarité et de l'esprit collectif ; l'injustice, car la productivité ne dépend pas toujours, il s'en faut, de la meilleure conscience, de la meilleure application et de la plus grande efficacité. Ce système néglige la qualité du travail ; il est, en outre, une solution paresseuse qui ne constitue ni un progrès technique, ni un progrès social. On sait du reste que tous ces procédés aboutissent plus ou moins subtilement à l'avilissement des salaires car on ne manquera pas - toujours pour donner le coup de pousse à l'émulation «naturelle» - de calculer bientôt les taux sur les temps les plus courts et de faire du rendement exceptionnel, la norme.....*

*Pour nous autres, «pédagogues improductifs»,*

*que pourraient bien être le rendement, et sa mesure ?* (Editorial «Salaire et Rendement» de *L'Ecole Emancipée* n° 12 du 13 mai 1946, p. 1)

Adrien LAVERGNE, secrétaire général de la FEN-

## III - FORTES RETICENCES CHEZ LES ENSEIGNANTS

CGT, exprime les réticences de sa fédération sous le titre éditorial : *Le projet de statut serait inapplicable aux personnels enseignants* (Editorial de *L'enseignement public* n° 7 d'avril 1946.

L'emploi du conditionnel laisse ouverte la négociation sur la situation statutaire particulière des enseignants. LAVERGNE a écrit à THOREZ, vice-président du Conseil, pour lui exposer les réticences des enseignants, lui présenter leurs revendications d'ordre statutaire et lui demander audience.

Certes le statut, écrit-il<sup>(7)</sup>, *apporte incontestablement, à de nombreuses catégories de fonctionnaires, de solides satisfactions en posant les principes suivants : adaptation de l'Administration aux besoins nouveaux, refonte complète des méthodes, revalorisation de la fonction publique, garanties de compétence et d'attachement à l'Etat, collaboration confiante de l'Administration et du personnel, recrutement démocratique et formation rationnelle des agents.*

Il fait quelque peu la fine bouche sur ses avantages pour les enseignants. Certes, la reconnaissance du droit syndical aux fonctionnaires est *une conquête heureuse*, mais elle ne fait que légaliser un état de fait... *Sans doute des commissions paritaires seraient préférables... [mais] à l'Education nationale nous connaissons depuis longtemps les commissions chargées d'examiner toutes questions relevant du personnel.*

La FEN considère au total que ce projet de statut *a été conçu par des administratifs pour des personnels administratifs.... [ il ] ne pourrait s'appliquer, pour certaines de ses prescriptions essentielles, aux universitaires. D'ailleurs, s'il nous était imposé, il nous apporterait plus de brimades que d'avantages.*

## 1° - Refus de l'organisation en trois cadres

En premier lieu, *il est difficile de répartir les universitaires entre les trois cadres : secondaire, princi-*

(7) Les citations non référencées qui suivent sont extraites de l'éditorial d'Adrien LAVERGNE dans *L'Enseignement Public* n° 7 d'avril 1946

pal, supérieur. Si le cadre supérieur est réservé, selon la lettre du projet de statut, aux «fonctionnaires responsables devant les ministres ou leurs subordonnés immédiats de la marche des services extérieurs placés sous leur autorité», placerait-on les professeurs de l'enseignement supérieur dans le cadre principal avec tous les enseignants ? Rangerait-on les instituteurs dans le cadre secondaire ? *Quelle plaisanterie !*

## 2° - Inquiétudes au sujet des rémunérations

Le projet de statut n'admet à titre de rémunération que le traitement, les suppléments pour charges familiales et l'indemnité de résidence, à l'exclusion de toutes autres indemnités. Sont donc directement menacées les indemnités municipales des instituteurs et de nombreuses indemnités attachées à des fonctions ou des responsabilités particulières. *Par contre, il légalise les primes de rendement dont l'extension aux universitaires paraît difficile.*

## 3° - Des critères de notation inadaptés aux enseignants

Les onze éléments de la note énumérés dans le projet de statut ne peuvent s'appliquer qu'à des personnels administratifs. *Là encore, même méconnaissance des nécessités de l'enseignement.*

## 4° - L'ancienneté ne jouerait plus aucun rôle dans l'avancement de classe ou de grade

*Nous comprenons la pensée des rédacteurs de cet article<sup>(8)</sup> : susciter l'esprit d'initiative, stimuler la conscience professionnelle. L'enseignement relève d'une autre conception : avoir un corps homogène d'éducateurs, car seule l'homogénéité des maîtres permet aux élèves de progresser normalement. Et c'est ce qui se produit la plupart du temps. Les enseignants médiocres peuvent être frappés par de retards d'avancement ou même des déclassements. Qu'on n'oublie pas alors que de nombreux fonctionnaires ont la possibilité, au cours d'une carrière normale, de franchir les échelons de rédacteurs, sous-chefs, chefs de bureau, sous-directeurs, directeurs, ou des échelons correspondants, que la plupart des instituteurs restent instituteurs toute leur carrière avec six classes de traitement et une hors classe, qu'il en est de même pour un grand nombre de professeurs du second degré. La suppression de l'avancement à l'ancienneté apparaîtra à beaucoup comme une brimade.*

## 5° - Le régime des congés annuels et de maladie

Ici encore, le droit du fonctionnaire (à un congé de trente jours consécutifs pour une année de service

fait) méconnaît la situation des universitaires et ne leur est pas applicable.

Au sujet des congés de maladie, Adrien LAVERGNE relève un motif de satisfaction et un motif d'inquiétude :

Le premier : *le bénéfice des congés de longue durée serait étendu aux cancéreux dans des délais portés, lorsque l'affection a été contractée en service, de trois à cinq années (plein traitement) et de deux à trois années (demi-traitement).*

Le second : le fonctionnaire qui a épuisé ses droits à un congé ordinaire de maladie (six mois de congés dans une année de date à date) et qui ne peut reprendre son service à l'expiration de son dernier congé devrait être soit mis en disponibilité, soit sur sa demande admis à la retraite. Adrien LAVERGNE trouve cette disposition d'une *rigueur excessive ... pour qui connaît les fatigues de la fonctions enseignante.*

## 6° - L'âge de la retraite

La limite d'âge maxima fixée à 60 ans *privera l'Université de savants ou de chercheurs éminents.*

Et Adrien LAVERGNE conclut : *Camarades, nous réclamons un statut complémentaire spécial pour les universitaires.*

La FEN n'a été associée à l'élaboration du projet qu'indirectement, dans le cadre de l'UGFF. Sa position peut être ainsi résumée :

- Ce statut n'a pas de portée véritablement générale, puisqu'il ne s'adresse qu'aux personnels administratifs ; son application en l'état aux enseignants serait ressentie comme une brimade, source de conflit.

- La FEN revendique donc un statut spécial pour les enseignants, qui serait complémentaire du statut général afin que ceux-ci puissent bénéficier de ses quelques dispositions positives.

Louis GUILBERT, secrétaire général du S2 parisien du SNES, militant communiste connu, présente dans sa motion soumise au congrès du SERP (syndicat des enseignants de la région parisienne) une position plus favorable au statut général. Tout en évoquant la perspective d'un *statut de l'enseignement* qui soit revalorisant, il invite le syndicat à jouer un rôle *constructif et novateur*. Il s'agit de *s'élever au-dessus de l'esprit étroit de catégorie et des luttes stériles de tendances pour concevoir une politique de l'Education na-*

(8) Article 53 du projet de statut, aux termes duquel l'avancement de classe ou de grade a lieu exclusivement au choix.

*tionale dans notre pays et pour la faire appliquer.*

Il préconise à cette fin de se saisir des institutions paritaires nouvelles, sous peine qu'elles se transforment en organismes bureaucratiques. Il propose la création d'instituts pédagogiques où les enseignants, issus du peuple et arrêtés dans leurs études par l'absence de ressources financières, puissent être détachés avec leur traitement afin de préparer dans les meilleures conditions possibles les concours les plus élevés.

Il demande l'attribution d'avantages pécuniaires à ceux qui veulent se parfaire dans leur métier, accroître le rayonnement de l'enseignement public et se consacrer aux œuvres péri- et post-scolaires.

On a vu l'hostilité foncière de l'Ecole Emancipée au statut.

Le 13 avril, Pierre MEUNIER, le directeur de cabinet de Maurice THOREZ, reçoit une délégation du bureau fédéral de la FEN, comprenant LAVERGNE, secrétaire général, AIGUEPERSE et JANETS, secrétaires. Il les informe que tous les droits du personnel enseignant seront sauvegardés. A cette fin une nouvelle rédaction de l'article 2 permettra de déroger à certaines dispositions générales lorsque celles-ci sont incompatibles avec les nécessités propres de quelques corps ou services particuliers, qui seront expressément désignés. Parmi ces corps, figurera le corps enseignant.

Du projet ministériel élaboré en mars 1946 à la

## X LES OBSTACLES POLITIQUES

promulgation du statut le 19 octobre 1946, la route est encore longue, qui passe par la direction de la Fonction publique (22 mars), la Commission syndicale d'Etudes (27 mars), le Conseil de ministres (12 avril), le comité interministériel (15 avril), le dépôt à l'Assemblée nationale (une première fois le 16 avril, puis à nouveau le 18 juillet, après les législatives du 2 juin, une troisième fois le 27 août après négociations au sein du gouvernement), entre temps la consultation du Conseil d'Etat et enfin, le 5 octobre, le vote à l'unanimité de la loi portant statut général de la fonction publique.

De ce parcours semé d'embûches, le statut général ne sort pas sans que de nombreuses modifications, généralement restrictives des droits et garanties, y aient été apportées.

Les deux principales remises en cause concernent le secrétariat de la fonction publique et le recrutement par concours.

**1° - La proposition de créer un secrétariat de la fonc-**

## 1944 : une reconstitution de l'appareil d'Etat sous l'empire du conservatisme

Les armées alliées avancent irrésistiblement, la résistance multiplie les actions de sabotage et de combat, la libération totale du pays est proche. A Alger le général DE GAULLE et son entourage, en France les mouvements de résistance se préoccupent de la reconstruction de l'Etat. Les enjeux en sont de première importance. Pour tous, il s'agit d'éviter toute vacance du pouvoir, qui risquerait d'entraîner une crise de l'Etat et le passage sous administration américaine. Pour la résistance intérieure, fortement influencée par le parti communiste et les autres forces populaires, il s'agit aussi de réaliser les grandes réformes économiques, sociales et politiques préconisées par le CNR (programme de mars 1944) : démocratie économique et sociale, éviction des grandes féodalités économiques, droit au travail, droits syndicaux, relèvement des salaires et garantie du pouvoir d'achat, sécurité sociale, accès de tous les jeunes à la culture.

Pour les tenants de l'idéologie dominante, il s'agit de restaurer l'organisation économique, politique et sociale sur les mêmes bases de domination capitaliste et de république bourgeoise que celles de l'avant guerre. Avant les premières élections, la reprise en main de l'Etat s'effectue par la nomination des nouveaux préfets, par celle des secrétaires généraux des ministères et par la désignation des commissaires régionaux de la République. La sélection de ces hauts personnages est confiée à un Comité général d'études composé de juristes et de grands commis de l'Etat (Alexandre PARODI, Michel DEBRE, P.-H. TEITGEN, ...). On y trouve un syndicaliste réformiste de la fonction publique, Robert LACOSTE, socialiste modéré. Ces «neuf sages» sont tous d'authentiques résistants. Cependant le CGE est le seul organisme de la résistance qui ne compte pas de communiste dans ses rangs. Les désignations sont examinées secrètement et le CNR ne connaîtra les noms retenus que par des indiscrétions. A ceux qui s'étonnent de cette démarche autoritaire et unilatérale, il est objecté que c'est «affaire de gouvernement» et question de «hautes compétences». On sait que DE GAULLE a refusé dès l'été 1940 l'offre de service de Pierre COT, jugé «trop voyant»

>>>

### tion publique est rejetée

Il était prévu de créer un secrétariat de la fonction publique qui, sous l'autorité du ministre chargé de la fonction publique, concentrerait et unifierait les méthodes de gestion des agents de l'Etat, sans toutefois dessaisir les ministres concernés de leurs pouvoirs de nomination et de gestion individuelles des personnels. Mais ceux-ci craignent d'y perdre à terme leurs directions ministérielles des personnels. Et puis ce secrétariat allait opérer une montée en puissance du ministère de la fonction publique, dirigé par le secrétaire général du P.C.F. Maurice THOREZ. Or le parti communiste français est depuis les élections législatives du 21 octobre 1945 le premier parti de France, avec 26,1 % des suffrages exprimés. Dans les autres partis politiques (SFIO, MRP), dans les syndicats (CFTC, ex-confédérés de la CGT), on craint la pénétration de l'appareil d'Etat par les communistes. Le vice-président du Conseil Félix GOUIN, socialiste, prend position en faveur du maintien des directions des personnels (conseil des ministres du 12 avril) et Maurice THOREZ renonce à son projet de secrétariat omnipotent. Il le remplace par une direction générale chargée de la législation statutaire, de la liquidation des pensions et, en concertation avec les ministères concernés, des règles du recrutement.

### 2° - L'abandon du système de préparation aux concours de recrutement

Le projet du cabinet, différent de celui de l'UGFF défendu par PRUJA, ignorait l'ENA. Des «Centres de préparation aux concours» devaient préparer à l'entrée dans des «Ecoles d'Etat», lesquelles prépareraient en deux cycles d'études successifs les concours d'accès au cadre principal, puis au cadre supérieur. Les études dans ces centres et écoles seraient gratuites et leurs élèves seraient rémunérés

Ce projet, conçu pour démocratiser le recrutement, vient concurrencer le recrutement de la haute fonction publique par l'IEP et l'ENA, élaboré par Michel DEBRÉ et Jules JEANNENEY et en vigueur depuis près d'un an (ordonnances et décrets du 10 octobre 1945). Objet d'une hostilité très forte de la haute fonction publique et d'une grande partie du gouvernement, il doit être abandonné. Au lieu des trois cadres qui le structuraient, le statut prévoit les quatre catégories A, B, C et D précédemment évoquées (p.3).

Néanmoins, l'essentiel des acquis syndicaux obtenus dans les négociations statutaires est conservé. La fonction publique française d'Etat est désormais

<<<

*en raison de sa participation au gouvernement de Front populaire, qu'il entend ne s'entourer que «d'hommes sûrs», appartenant aux milieux conservateurs. Il réussit à associer à cette reconstitution droitrière de l'Etat une partie importante du socialisme réformiste, plus enracinée dans l'administration qu'implantée dans les couches populaires (André PHILIP, Pierre BROSSOLLETTE, P.-O. LAPIE, Alain SAVARY, ...).*

Sont alors installés aux leviers de commande de l'Etat de hauts responsables appartenant à l'aile bourgeoise ou réformiste de la Résistance ou qui, sans résister, ne s'étaient toutefois pas compromis avec Vichy. La résistance intérieure ne reçoit de postes qu'à dose homéopathique. Ainsi les communistes n'obtiennent-ils que deux secrétaires généraux de ministère (Henri WALLON à l'Education nationale et Marcel WILLARD à la Justice) et deux préfetures (Loire et Haute-Vienne).

*Un résistant, gaulliste de vieille date, Léo HAMON, constate : En choisissant les autorités traditionnelles de l'Etat plutôt que celles de la Résistance, on a nécessairement réalisé une restitution de priorité aux grands commis sur les rebelles que nous étions. (Actes du colloque «La Libération de la France», p. 947)*

De même, l'armée et la police sont réorganisées sur les modèles de l'armée de métier et de la police traditionnelle, en n'y accordant qu'une faible part aux hommes et à l'esprit de la Résistance.

La libération du territoire national n'est pas achevée et l'électorat n'a pas encore pu se prononcer que déjà, par défiance du peuple, l'appareil d'Etat républicain est placé sous l'empire du conservatisme.

unifiée, clarifiée, démocratisée, dans ses institutions et dans sa réglementation. L'édifice statutaire est érigé. Il reste aux acteurs gouvernementaux, administratifs et syndicaux à l'habiter en pratique et à en respecter l'esprit. Cependant, les adversaires de l'Etat providence, les critiques du *trop d'Etat* ne cessent contre lui leur travail de sape. Avec la construction d'une Union Européenne dominée par le libéralisme, les mises en cause se multiplient des *rigidités*, des *lourdeurs pachydermiques*, des *corporatismes* et des *archaïsmes* préten- dus de notre fonction publique statutaire. Ces attaques rencontrent la résistance des agents et des usagers, elles se heurtent à leur volonté commune d'imposer le développement des services publics.



## Débat

### Marcel Berge

Je suis frappé par les prolongements que j'ai pu vivre, s'agissant de l'utilisation syndicale du statut contre les déréglementations. Et la position, les positions qu'ont pu prendre dans mon syndicat des tendances comme le Front unique ouvrier dans les années 70. Au moment où nous nous battions pour un statut particulier qui n'existait pas pour les enseignants de l'éducation physique, ils développaient un peu la position de Charles Laurent «quand on a des statuts, quand on a des droits, on les défend». Ce qui me frappe c'est combien à la fois, les camarades de l'Ecole émancipée, et notamment Féraud, et certains camarades du courant réformiste, comme Laurent ou Lavergne, n'ont pas su, de mon point de vue, prendre en compte la dialectique textes réglementaires/luttes. Je l'ai senti en permanence. La prise en compte par la loi constitue un progrès. La loi n'est pas quelque chose d'octroyé, le statut c'est une loi, conçue à partir d'une sorte de rapport de forces et même s'il y a des intentions négatives du point de vue syndical, il y a forcément la prise en compte d'une étape du rapport de forces, de la réalité déjà imposée par les luttes. Il y a les dispositions positives d'une loi et en même temps le moyen de dépasser cette loi pour créer les conditions de textes plus positifs encore. L'histoire du statut en liaison avec la lutte contre les déréglementations est éclairée par ce travail sur ses racines.

### Alain Dalançon

Sur cette question de la Fonction publique, la période la Libération et l'année 1946, qui est l'année de l'adoption du statut général des fonctionnaires, marquent un tournant dans l'attitude du mouvement syndical, en particulier de la C.G.T., à l'égard du pouvoir administratif dans le cadre de nouveaux rapports entre l'Etat et la Nation. En effet, jusqu'alors, les syndicats, qu'ils soient réformistes ou révolutionnaires ont toujours été hostiles au principe même d'un statut général des fonctionnaires, car tous les projets qui ont existé depuis le début du siècle n'avaient pas d'autre but que de refuser le droit syndical et notamment le droit de grève aux fonctionnaires, qui devaient avant tout être aux ordres. Ce qui avait amené les syndicalistes de la Fédération des fonctionnaires de Charles Laurent à avoir comme revendication le contrat collectif, négocié administration par administration, par l'intermédiaire du syndicat qui pourrait ainsi se faire mieux reconnaître, contrat défini par un décret et non une loi de portée générale. Les syndicalistes «révolutionnaires» de la Fédération unitaire,

avaient la même attitude mais ils la justifiaient beaucoup plus par une analyse de l'Etat, instrumentalisé par la classe dominante bourgeoise. A la Libération, moment exceptionnel de notre histoire, de véritable refondation sociale, la problématique se présente sous un jour différent, au moins pour une partie des syndicalistes. Il s'agit en effet de procéder à la démocratisation de l'Etat, c'est-à-dire de faire en sorte que le peuple, jusqu'à sa base, se réapproprie la totalité de sa souveraineté, y compris le pouvoir administratif, sans pourtant recourir à l'élection des fonctionnaires, solution envisagée par la Révolution de 89. Il me semble que cet objectif se retrouve à la base de la réflexion de Thorez <sup>(9)</sup> et surtout de Pruja <sup>(10)</sup>, le syndicaliste de la F.G.F. puis de l'U.G.F.F. qui est l'une des têtes pensantes les plus importantes du projet du statut général de 1946. Cela veut dire très concrètement que, si les fonctionnaires doivent obtenir des droits (syndical, grève) et des garanties (niveau de salaire, recrutement, carrière, retraites...) ils ont aussi, en tant qu'agents des services publics qui exercent de fait le pouvoir administratif, des devoirs. Et l'on ne peut pas mettre n'importe qui à n'importe quelle place. Par exemple, sur la question de l'avancement dans la carrière, le principe avancé est qu'il faut substituer le choix à l'ancienneté. C'est le mérite apprécié par les chefs de service et les représentants élus des personnels dans les commissions paritaires.

On entre évidemment dans une forme de co-gestion mais dans un Etat nouveau qui préfigure une société nouvelle. Et cela suscite débat. Or ce débat est parasité en 1945-46 par toutes sortes d'enjeux de pouvoir à l'intérieur de la C.G.T. et à l'intérieur de la F.G.F., qui sont évidents aux congrès de 1946. La F.G.F. se transforme en U.G.F.F., la F.G.E. en F.E.N. sur fond d'opposition ou au moins de rivalité entre ex-unitaires (parmi lesquels les communistes jouent un rôle essentiel) et ex-confédérés (qui cherchent à résister au renforcement de fait de l'influence communiste dans la C.G.T.).

Or, dans ce débat, les militants qui se réclament de l'Ecole émancipée et de sa tradition anarcho-syndicaliste et qui sont pour l'essentiel des trotskistes ont le même objectif que les ex-confédérés «réformistes»: barrer la route au «communisme stalinien». De sorte qu'on les retrouve ensemble pour critiquer cette nouvelle approche des relations avec

<sup>(9)</sup> Voir note page 5

<sup>(10)</sup> Voir note page 5

l'Etat et le projet de statut qui en découle. Chacun restant en outre fidèle à sa conception, l'E.E. avançant son analyse de classe de l'Etat, les réformistes les positions traditionnelles de la F.G.F., c'est-à-dire essayer d'étendre les avantages des fonctionnaires administration par administration. Cette dernière attitude explique du S.N.I. au statut général car les instituteurs craignent, en s'insérant dans un statut défini par la loi, de perdre des acquis. C'est le sens de l'intervention de Lavergne, secrétaire général de la F.G.E., dans «l'Enseignement public» et au congrès de la F.G.F. En revanche ceux qui à l'intérieur de la F.G.E. se retrouvent dans l'orientation générale de la majorité de la C.G.T. dominée par les communistes, Guilbert en particulier, défendent le projet Thorez-Pruja en expliquant qu'on est entré dans la construction d'une société nouvelle, plus démocratique. Face aux craintes des autres sensibilités, notamment sur la question de l'avancement, Guilbert souligne le rôle des commissions paritaires qui devraient éviter tout arbitraire de la hiérarchie. Mais il faut noter qu'au congrès de 1946 de la F.G.F., qui se transforme en U.G.F.F., les débats sur le statut ont pris une place restreinte, une demi-journée sur trois jours et que les critiques sont venues pour l'essentiel des syndicats d'enseignants où la majorité est encore réformiste au niveau du partage des postes de responsabilité.

### Jacques Girault

Sur ces questions concernant la Fonction publique, on ne peut pas faire une lecture uniquement syndicale des questions. Il y aurait toute une série de risques à se limiter à l'approche syndicale. Une lecture croisée avec l'analyse que font les partis de gouvernement et les contraintes imposées par le contexte est intéressante. Je vous donne un exemple. Quelle est la grande question qui se pose en 1945? D'une part dans la réforme de l'Etat : on envisage d'avoir une revalorisation fantastique de la qualité des fonctionnaires parce que ce sont eux qui font l'Etat. Tous les partis s'accordent sur ce point. Mais en même temps on est dans une situation où les fonctionnaires ont été particulièrement brimés dans toute la période précédente. Alors le problème, c'est que le reclassement, la revalorisation, ne peuvent se faire, pour des raisons financières puisque les caisses sont vides. Il y a même, quand le gouvernement Blum se met en place en 46, un projet de supprimer 30 % des fonctionnaires, projet qui ne voit pas le jour. Si bien que l'idée de primes au rendement, c'est aussi pour que les meilleurs étudiants entrent dans la Fonction publique. Parce que jusqu'à maintenant,

dans ce contexte-là, ceux qui ont eu des augmentations de salaire, ce sont les ouvriers. En dépit des insuffisances qui vont engendrer les grèves de 1947, ceux qui profitent pleinement de la situation sont les ouvriers. Ce sont des choix politiques. Il y a toute une série de rapports des renseignements généraux donnés aux ministres socialistes disant : «*si vous continuez, vous allez perdre la confiance des fonctionnaires*». On voit très bien, dans les débats internes du Parti socialiste, la façon de faire des concessions et, à un certain moment, ils disent «*on ne peut pas aller plus loin*» et même «*toute augmentation, tout nouvel avantage donné aux fonctionnaires compromettraient l'équilibre*». Il faut tenir compte de ces aspects-là, et aussi du fait que les fonctionnaires, notamment les syndicats de fonctionnaires, sont extrêmement divisés. Il y a une grande incohérence parce qu'il y a des régimes différents. Cela ne facilite pas la tâche des gouvernants. Toute une série de pressions ont lieu. On parlait des grèves d'enseignants, mais il y a d'autres catégories de fonctionnaires qui entrent dans la bataille : les postiers sont dans la bataille dès 46. Ces questions, il faut les examiner de façon plus globale.

Enfin, en faisant une lecture syndicale, il ne faut pas oublier que, dans le même temps, se prépare une scission syndicale qui apparaît très tôt. Les groupes Force ouvrière sont très actifs. Ils comptent sur les fonctionnaires. Or dans le processus de scission syndicale, l'une des grandes surprises sera que toute une série de fonctionnaires feront d'autres choix que ceux de Force ouvrière, notamment chez les enseignants. Il y a là quelque chose dont il faudrait saisir toute la complexité. En même temps les fonctionnaires sont confrontés à la mise en place de la Sécurité sociale et aux rôles que vont jouer leurs mutuelles. La concession faite pour la Sécurité sociale fait que ce sont les mutuelles qui gèrent la Sécurité sociale des fonctionnaires. C'est aussi une manière de défendre les fonctionnaires, leur autonomie, leur statut. Il y a des menaces contre ces privilèges acquis, qui demeurent. Pour les enseignants, le phénomène accélérateur que constitue la construction de la MGEN joue à fond alors que dans d'autres catégories de fonctionnaires les mutuelles existent déjà.

### René Mouriaux

Juste trois points. Le premier est sur les racines explicatives de ce statut. Il y a eu le projet de Demartial<sup>(11)</sup> avant 1914. Il y a eu de grandes querelles sur ce projet. Or ce projet Demartial était conçu pour empêcher la syndicalisation. Puisque les ensei-

gnants, depuis la circulaire Spuller <sup>(12)</sup>, n'ont pas le droit de se syndiquer. Il y a un débat. Il y a un début de syndicalisation dans les années 1905, notamment des instituteurs. En regard, il y a un contre-projet : c'est le statut Demartial mais c'est pour proposer une alternative au syndicalisme et probablement cela a des effets sur la conscience d'un homme comme Laurent.

Ma seconde remarque porte sur la parité. La parité postiers-instituteurs est une source de conflit. Les premières grèves des postiers sont liées à l'impression qu'ils vont reculer par rapport aux instituteurs mieux classés. Il y a vraiment des jeux de concurrence très forts au sein de la Fonction publique qui se construit.

Troisième point, c'est juste une petite remarque, mais André Dellinger dit : «les IEP». A l'époque il n'y en a qu'un, c'est l'Institut d'études politiques de Paris, qui résulte de la transformation de l'Ecole libre des Sciences Politiques. Donc : projet de réforme de la haute fonction publique, mise en place de l'ENA avec son Ecole préparatoire, l'Institut d'études politiques de Paris, lui-même résultat de la nationalisation de l'Ecole libre des Sciences Politiques.

### **Louis Weber**

Nous sommes en présence de deux questions pour les statuts. Comment se positionner par rapport à l'alternative : «statut ou négociation»? Comment les courants de pensée ont-ils réglé la question? Peut-on classer les tendances en «statutistes» et «antistatutistes»? ou bien est-ce plus compliqué? S'il y a des documents sur les débats internes des courants de pensée en cours de formation, il serait intéressant de les avoir. La question n'est pas seulement française. Elle se pose dans le contexte français d'une certaine façon. Mais à partir de ce qui s'est passé en Italie, je rejoins André Dellinger quand il dit qu'il faut prolonger la réflexion jusqu'à nos jours. En Italie, ces dix dernières années ont été marquées par la «défonctionnarisation» des enseignants et ceci à la demande des syndicats. C'est-à-dire qu'ils sont passés d'un stade où l'Etat décidait de tout, un peu comme

chez nous maintenant, via une phase intermédiaire où un accord était négocié avec les syndicats, le Parlement votant une loi pour le ratifier, au stade actuel où, depuis la loi de 93, le Parlement n'intervient plus du tout. Ces négociations se font en cascade : ce sont d'abord les confédérations qui négocient avec le gouvernement pour savoir dans quelle enveloppe budgétaire les partenaires sociaux pourront discuter. Ensuite les syndicats de l'enseignement négocient avec les employeurs, dans un cadre marqué par la «contractualisation» des rapports de travail. La question va certainement se reposer dans le contexte européen. Il est fait grand cas du «dialogue social européen». C'est plus qu'une discussion à bâtons rompus. C'est une procédure qui peut, depuis le traité de Maastricht, aboutir à la rédaction de directives, c'est-à-dire de textes de loi. Il faut d'ailleurs noter que pour l'instant, les salariés qui ont des employeurs publics sont pratiquement exclus de ce dialogue social. On voit mal en effet le ministère français de l'Education nationale s'asseoir avec les employeurs anglais des enseignants pour chercher à élaborer une directive. Il est clair que cette exclusion peut elle-même être remise en question.

Un mot sur l'anticommunisme, puisque le mot a été prononcé. Il serait absurde de prétendre que l'anticommunisme n'a jamais existé. Mais je serais assez réticent s'il s'agissait, sous prétexte que le ministre était communiste, de faire de l'anticommunisme un phénomène explicatif important des questions que nous traitons en ce moment.

### **Jean-Pierre Debourdeau**

Par rapport à ce qui a été dit sur l'Ecole émancipée, il faut en général distinguer l'Ecole émancipée et le journal qui a toujours été une tribune libre, donc les articles signés n'engagent que leurs auteurs. Bien sûr, quand c'est Valière, élu au B.N. du SNI, qui écrit un article, cela a plus de poids que lorsque c'est quelqu'un qui n'est pas connu. Mais il n'y a que les articles signés Ecole émancipée, les éditoriaux qui ont valeur de positions de la tendance.

Sur l'anticommunisme, la dominante dans les positions de l'Ecole émancipée, c'est plutôt l'antistalinisme. Il y a un côté historique : à l'origine les responsables de l'Ecole émancipée de l'entre-deux guerres étaient des militants communistes qui ont rompu au moment où le Parti communiste a décidé d'introduire l'adhésion à la CGT dans ses statuts. C'est à ce moment-là qu'il y a eu la rupture. Le fait qu'elle a eu la majorité dans la Fédération unitaire explique en

<sup>(11)</sup> (1908) Demartial a fait paraître en 1908 une étude sur le statut des fonctionnaires depuis Napoléon dans la collection de la Grande Revue. Cité dans *Syndicalisme des Fonctionnaires* de J. SIWEK POUYSSEAU, Presses Universitaires de Lille.

<sup>(12)</sup> Circulaire SPULLER ( 20/09/1887 ) : elle interdit la syndicalisation des fonctionnaires. Première conséquence : le refus opposé à la création de «l'Union Nationale des Instituteurs».



partie la permanence de cette tendance.

Il n'y a pas que ça. D'autres l'ont rejointe qui étaient dans d'autres tendances, et qui n'étaient pas dans la majorité fédérale, comme les anarchistes de la Ligue syndicaliste. Mais le cœur de l'Ecole émancipée, traditionnellement, était des militants se réclamant du communisme. On peut discuter leur conception du communisme. Ils précisent toujours dans leurs articles : «*quand nous critiquons le P.C.F., quand nous critiquons Moscou, nous ne critiquons pas le communisme, mais le stalinisme*».

Sur l'immédiat après-guerre, je crois que la divergence venait de l'analyse qu'on faisait du contexte. Qu'était-il possible d'obtenir à ce moment-là ? Dans le statut de la Fonction publique, il y a à la fois des garanties à défendre et aussi des entraves. On peut penser qu'à l'époque la partie entraves était trop grande par rapport à ce qu'aurait permis la situation, aux yeux d'une partie des dirigeants syndicaux, qui étaient plus offensifs sur la ligne des 48 heures. On pourrait donner des tas de citations relatives à la période 44, 45, 46, jusqu'à la grève Renault de 47 et jusqu'à la sortie des communistes du gouvernement. Il faudrait analyser en particulier ce qui était dû à la direction bicéphale de la confédération, la tendance ne privilégiant pas un courant ou l'autre mais les mettant un peu dans le même sac par rapport à la responsabilité de la politique globale et de l'appui au gouvernement. Ceci pour dire que, s'il y a de l'anticommunisme éventuellement dans des tribunes de l'Ecole émancipée, cela peut venir de militants qui sont doctrinalement opposés au communisme, les militants des courants libertaire, anarchiste, etc..

### **François Blanchard**

Un mot aussi sur l'anticommunisme : s'agissant des problèmes relatifs à l'appréciation d'un texte, d'un cadre juridique, dans un contexte donné de rapport de forces, avec ses perspectives d'évolution, on ne peut pas effectivement réduire cela à une attitude anticommuniste. D'abord, il faudrait préciser par rapport à quel communisme. Il y a eu du stalinisme, c'est incontestable. On ne peut pas mettre dans le même sac tous les gens qui ont adopté une position ou une autre par rapport au P.C.F. Je pense qu'il y a des anticommunismes, comme il y a eu des communismes. Il y a un anticommunisme de classe qui se manifeste encore actuellement et qui consiste simplement à une affirmation de valeurs et à une manifestation de forces qui s'opposent à la défense des intérêts des travailleurs. La critique, même injustifiée par rapport à un parti comme le P.C.F., dans le cadre d'une bataille syndicale

à propos du statut de la Fonction publique, c'est autre chose. Cela s'apparente plus à une tactique. Souvent, les camarades de l'Ecole émancipée ont utilisé une telle tactique, parfois sous couvert d'une lutte tout à fait juste contre le stalinisme, mais en débordant et en interprétant d'une façon souvent exagérée les positions des communistes du P.C.F. et en particulier celles de Maurice Thorez qui était ministre de la Fonction publique.

Il faut faire la part des choses et je trouve beaucoup plus intéressant la question que posait Marcel Berge. C'est-à-dire la dialectique texte/rapport de forces /action. Mais un rapport de forces donné peut permettre d'obtenir des textes satisfaisants ou satisfaisants pour l'esprit en tout cas, alors que dans un autre contexte ils deviennent tout à fait négatifs.

S'agissant du statut général de la Fonction publique, la question est très compliquée et il ne faut pas la réduire à un jeu politique. A l'époque la grande question était de savoir, dans le contexte de la Libération, et d'un certain rapport de forces établi après l'Occupation allemande et le régime de Vichy, ce qui pouvait être fait et ce qu'on pouvait obtenir. Par exemple, dans le statut de la Fonction publique, il y a la traduction de certains principes comme le principe de continuité des services publics. On ne peut pas contester ce principe en lui-même, il a été utilisé comme une arme par tous ceux qui ont voulu réglementer le droit de grève. Il est normal de s'interroger, même dans un cadre perçu comme favorable à la Libération, sur la portée de certaines dispositions qui peuvent s'inverser dans le cadre d'un autre rapport de forces.

Il faudrait analyser les évolutions des tendances. Elles ont eu une position à un moment donné, elles ont évolué manifestement. Il serait intéressant d'y regarder de près. C'est vrai pour toutes les tendances. Par rapport aux assurances sociales et à la sécurité sociale, on pourrait de même écrire beaucoup de choses sur les attitudes des syndicats. Il y en a qui étaient violemment contre et qui se sont interrogés jusqu'à l'établissement de la sécurité sociale à la Libération.

### **André Dellinger**

Je sollicite évidemment vos contributions. Si on prolonge la question du statut jusqu'à nos jours, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de questions qui vont se poser, les rapports entre statut général et décentralisation, la question de la Fonction publique territoriale, la continuité du service public en liaison avec la jurisprudence. Par exemple une grève de la pince à la SNCF est interdite en raison de la position des tribunaux. Les voyageurs

circulent gratis, c'est-à-dire qu'on ne poinçonne pas, on ne contrôle pas. Les tribunaux refusent, ils disent que lorsqu'il y a exécution partielle du travail, c'est une exécution défectueuse du travail, ça ne fait pas partie de la définition de la grève, c'est donc à sanctionner.

A propos de l'anticommunisme, c'est vrai qu'il y a des anticommunismes, mais quand on ne précise pas à quel anticommunisme on se réfère, il reste ce que Barthes appelait un mythe, le mythe de l'anticommunisme. C'est une création. Cela correspond à des réflexes conditionnés qui étaient établis. Il y a de l'anticommunisme de bas étage, par exemple dans les campagnes normandes, on expliquait que les communistes allaient nationaliser le calva. Il y avait la mise en communauté des femmes, etc. De l'autre côté il y a aussi des critiques plus fondées, le procès des blouses blanches, la dictature stalinienne. Il y a effectivement quantité d'anticommunismes, mais quand celui qui emploie l'argument ne précise pas dans quel sens il l'emploie, on est obligé de se référer au mythe général.

### **Louis Weber**

Nous n'avons pas réglé la question de l'anticommunisme, il est nécessaire de préciser de quoi l'on parle. Mais je serais mal à l'aise avec des explications disant que l'Ecole émancipée ou qui que ce soit d'autre a été pour ou contre le statut parce que le ministre était communiste.

### **Alain Dalançon**

Ce qui est certain, c'est que les choses ont évolué. Alors que dans l'esprit de ses initiateurs le statut général devait être un élément fondamental de démocratisation de la société -et pas seulement un arsenal de défense corporatiste- petit à petit, tous les syndicalistes ont été amenés à constater que l'Etat conservait sa nature et que, ce qu'il fallait obtenir, c'était le maintien des avantages acquis. On a donc oublié petit à petit l'utopie de la démocratisation de la société par ce moyen.

# LES GRANDES LIGNES DES RÉFORMES SCOLAIRES DEPUIS 1945(\*)

par Jacques Girault

(\*) Ce texte est le canevas qui a servi à l'intervention de Jacques Girault

**A**bsence de politique d'ensemble avant 1939 : consolider l'école du peuple en la laïcisant sans toucher aux enseignements secondaires et supérieurs. L'enseignement primaire supérieur permet la formation d'un personnel qualité pour les emplois publics et une certaine formation professionnelle.

La question se pose d'unifier le système scolaire, de le démocratiser, de l'élargir en le rapprochant de la formation de type secondaire. Après la guerre, la massification scolaire correspond à des réformes. Les syndicats tentent de corriger les inégalités socioculturelles à l'intérieur des systèmes scolaires. De nouveaux intervenants apparaissent, parents, lycéens.

Période de modernisation économique de la France après la deuxième guerre mondiale. Au déficit général de formation répondent les travaux de la commission Langevin-Wallon, grande référence des projets de réorganisation scolaire. Mais l'absence de restructuration d'ensemble face à l'«explosion» scolaire projetée au premier plan la réforme.

Il faut attendre la réforme Fouchet en 1959-1963 pour que les barrières entre le primaire et le secondaire commencent à céder. Mais les mesures législatives et réglementaires ne signifient pas modifications des comportements et des mentalités.

## APPROCHES GÉNÉRALES

La croissance des effectifs entre 1954 et 1982 : une progression plus forte des enseignants (multipliés par 2,6 environ) que des enseignés qui doublent. Ce décalage s'accompagne d'une différence de rythme entre types d'enseignement, avec un quintuplement des effectifs dans les formations d'enseignement de second degré.

La démocratisation de l'enseignement se traduit par une plus forte augmentation des effectifs des cours complémentaires devenus collèges d'enseignement général et des diverses sections de l'enseignement technique. Ces bouleversements s'accomplissent avec l'action des syndicats enseignants. Une partie des solutions dépendent des rapports du syndicalisme avec le ministère.

## RÉFORMES, LAÏCITÉ

**23 avril 1947** : création de la Fédération nationale des conseils de parents d'élèves

**19 juin 1947** : remise du rapport de la commission Langevin-Wallon

**1949** : projet de réforme Delbos

**1949** : projet de réforme Brunold du second degré

**21 septembre 1951** : loi Marie, les bourses attribuées aux élèves de l'enseignement privé après avoir passé un examen

**28 septembre 1951** : loi Barangé, versement d'une allocation scolaire pour tous les élèves (privé, aux associations de parents d'élèves pour le traitement des maîtres; public, aux départements puis aux communes pour l'entretien des bâtiments)

**9 novembre 1951** : grève de la F.E.N. contre les lois Marie-Barangé.

**1955** : projet de réforme Berthoin-Sarrailh

**1er août 1956** : projet de réforme Billières «portant prolongation de la scolarité obligatoire et réforme de l'enseignement public».

**6 janvier 1959** : Réforme Berthoin : prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans. Décret de création des collèges d'enseignement général et des collèges d'enseignement technique, créant un cycle d'observation de deux années (6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>). Distinction entre des enseignements généraux court (collèges d'enseignement général, remplaçant les cours complémentaires) et long (lycées classiques et modernes remplaçant les lycées et collèges), entre des enseignements professionnels court (collèges d'enseignement technique, remplaçant les centres d'apprentissages) et long (lycées techniques, remplaçant les écoles nationales professionnelles et les collèges). Prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans pour la rentrée scolaire 1967.

**31 décembre 1959** : loi Debré (contrat entre l'État et les établissements privés: intégration, contrat d'association ou contrat simple)

**13 février 1960** : lancement de la pétition du Comité national d'action laïque contre la loi Debré.

**19 juin 1960** : manifestation de Vincennes

**3 août 1963** : réforme Fouchet, création par décret des collèges d'enseignement secondaire (C.E.S.) avec quatre filières.

**Mars 1972** : Colloque du Comité national d'action laïque définissant le «service public unique et laïque» d'enseignement

**11 juillet 1975** : Réforme Haby avec fusion des col-

>>>

**LE RÔLE DE L'ENSEIGNEMENT ISSU DU PRIMAIRE SUPÉRIEUR ET DES INSTITUTEURS**

Le succès de l'enseignement primaire supérieur est à mettre en relations avec le projet d'école unique. Des milieux de gauche et des syndicats présentent, depuis l'avant-guerre, des propositions englobant des questions scolaires (gratuité, obligation), pédagogiques (contenus, méthodes) ou politiques (laïcité, nationalisation, formation des maîtres). Depuis 1931, le projet de réforme de l'enseignement, élaboré au sein de la C.G.T. et de la FGE, sert de référence aux réflexions ultérieures. Il comprend notamment l'extension de l'enseignement élémentaire jusqu'à 15 ans et l'instauration d'une sélection pour l'entrée dans l'enseignement secondaire.

S'opposent les tenants d'un enseignement élitiste et les partisans d'un enseignement populaire. Parmi les premiers se rangent, dans un premier temps, la plupart des professeurs, même les plus engagés dans les luttes politiques progressistes. Parmi les deuxièmes, se situent les instituteurs et le puissant SNI. Ces clivages se retrouvent parmi les organisations syndicales enseignantes jusqu'au milieu des années 1960.

Les syndicats d'enseignants, et tout particulièrement celui des instituteurs, apportent leurs réflexions et deviennent des interlocuteurs. Confrontés aux questions sociales et politiques d'une réforme de l'enseignement, les syndicats deviennent des laboratoires d'analyses pour des réformes.

Le SNI confond pendant longtemps la question de l'école unique et de la réforme de l'enseignement avec la simple extension de la scolarité primaire symbolisée par les cours complémentaires.

Devant le poids accru des secteurs de second degré, par réaction contre la politique scolaire mise en place après 1958, en raison de tensions internes, en prise avec la réflexion pédagogique, le SNI formule le projet d'école fondamentale. La défense de l'école primaire se complète par les apports des courants de rénovation pédagogique et les réflexions critiques, d'origines communistes le plus fréquemment, sur le fonctionnement interne et la finalité de l'école. Le SNI accepte l'école unique et la démocratisation, conçue comme un prolongement contrôlé par les instituteurs de l'enseignement primaire.

Au début des années 1950, le SNI s'oppose aux divers projets gouvernementaux qui favorisent l'ensei-

<<<

gèges d'enseignement secondaire et des collèges d'enseignement général et suppression des filières dans les établissements de premier cycle (collèges). Transformation des collèges d'enseignement technique en lycée d'enseignement professionnel. Fusion des établissements de second cycle (lycées). Application prévue en 1977.

**25 novembre 1977** : Loi Guerneur, égalisation des personnels enseignants du privé et du public (formation, avancement, retraite).

**9 mai 1982**: rassemblement laïque au Bourget

**18 avril 1984**: projet de loi Savary pour un «service public unifié, laïque de l'éducation nationale»

**24 juin 1984**: manifestation pour l'école privée à Paris.

**12 juillet 1984**: retrait du projet Savary.

gnement secondaire et semble bloquer le système, fort de l'idéologie professionnelle des instituteurs, du fonctionnement de son organisation, du mythe laïque et de ses relations avec l'administration.

Pour le SNI, la démocratisation ne peut se réaliser qu'avec des instituteurs, d'où sa campagne pour la promotion des cours complémentaires, puis des collèges d'enseignement général. Ces options semblent l'emporter d'autant plus que les autres enseignants confortent un certain conservatisme dans le secondaire.

**SUR LES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

La grande innovation paraît être la mise en place d'un enseignement technique.

Par paliers se précise la voie vers la distinction, officialisée en 1959 par la réforme Berthoin, entre un enseignement technique court (diffusé jusqu'alors dans les centres d'apprentissage conduisant à la formation des ouvriers qualifiés) et un enseignement technique long destiné à former les cadres des métiers industriels ou commerciaux. L'intégration dans le second degré se poursuit, sanctionnée au milieu des années 1970, par la réforme Haby, qui homogénéise les programmes et les qualifications des maîtres.

Les effectifs progressent fortement après 1946, de façon continue. Le rôle des syndicats, héritage de la situation de proximité avec l'administration à la Libération, y demeure large.

**LE PLAN LANGEVIN-WALLON, UNE RÉFÉRENCE PERMANENTE**

Mais un retard demeure pour doter ces établissements d'enseignants en nombre suffisant.

La guerre introduit une coupure dans les évolutions de la période précédente.

Divers plans pour une éducation renouvelée s'inscrivent comme des prolongements des réformes esquissées sous le Front populaire. Une commission à Alger en janvier 1944 prépare un avant-projet. Réorganisée en novembre, ses membres, choisis par Langevin, comprenant des syndicalistes enseignants, remettent leur rapport, en juin 1947.

Cette réflexion n'entame pas les différenciations corporatives et idéologiques entre enseignants. Certaines propositions de la commission visent à rapprocher les enseignants. Par exemple, les solutions imaginées dans le second cycle d'orientation pour les jeunes de 11 à 15 ans permettent aux instituteurs (dans les deux premières années surtout) et aux professeurs (à partir de la troisième année) de collaborer dans les premières années du second degré. Ce rapprochement débouche sur une formation renouvelée des enseignants selon la formule «A École unique, formation unique des maîtres». Aucune application n'intervient.

**LE SYNDICALISME ENSEIGNANT FACE AUX RÉFORMES**

Les projets de réformes de l'enseignement amènent une prise en charge par les syndicats enseignants des questions de politique scolaire. Ils accordent une grande place aux réflexions sur le lien entre pratiques pédagogiques et projets généraux concernant surtout le devenir des seconds degrés. Au sein des organisations syndicales, dans chaque courant, des groupes de réflexion faisant appel à des spécialistes, élaborent des dossiers.

**Les oppositions de statuts et de formations**

S'affrontent sur les questions du reclassement le SNI et le SNES dont pourtant les dirigeants appartiennent à la même tendance. Le SNES crée le Comité d'action universitaire en 1951 avec les autres syndi-

cats du second degré, qui critique fortement l'attitude du SNI en matière de revalorisation. Cette rivalité se poursuit au grand jour lors de la discussion en 1957 du projet Billères, controverse qui ne cesse par la suite. La possible accession des instituteurs dans les classes de la 6e à la 3e rend le SNI favorable à l'école moyenne tandis que le SNES affiche son hostilité.

Les instituteurs, plus nombreux jusqu'à la fin des années 1960, dominent la FEN par SNI interposé. La démission du secrétaire général Georges Lauré, professeur de l'enseignement technique, en 1966, ouvre la voie à une prééminence des analyses du SNI en matière de réforme scolaire.

**Le combat laïque**

Plus visibles pour l'enseignement primaire, des groupes, suscités par la FEN, encadrent l'ensemble éducatif laïque (organisations d'éducation populaire et association de parents d'élèves essentiellement). Les états généraux de la France laïque, depuis 1948, débouchent, en 1953, sur l'organisation du Comité national d'action laïque qui comprend des représentants du SNI, de la FEN, de la Ligue de l'enseignement, de la Fédération des conseils de parents d'élèves, de la Fédération des délégués cantonaux. A partir de 1963, le secrétaire permanent appartient au Bureau national du SNI.

Le CNAL coordonne les activités de défense et de promotion de l'enseignement laïque qu'il estime menacé par le M.R.P. et la droite. Il intervient ouvertement dans le champ politique. Dirigé par des enseignants, le plus souvent instituteurs, dans les années 1960, il permet des rencontres entre partis de gauche. Après la loi Debré (31 décembre 1959) qui officialise la prise en charge par l'État des établissements privés, menant une action de sensibilisation de l'opinion, il décide de faire signer une pétition (plus de dix millions de signatures et rassemblement de Vincennes, le 19 juin 1960).

**LES COURANTS DE PENSÉE. FACE AUX RÉFORMES**

**Les majoritaires**

La défense de la laïcité avec des variantes constitue l'idée forte de la tendance.

Ces militants estiment que des consultations doivent être provoquées par le Ministère lors des réformes. Pour le seul enseignement primaire, le SNI oc-

cupe une position-clef pour la mise en place de toute politique touchant l'école. Souvent réticents par rapport aux innovations pédagogiques, ils veulent entourer leur enseignement de garanties fournies par la connaissance des facteurs du développement (sociologie, psychologie, notamment). La culture commune la plus répandue explique leur préférence, dans les débats sur la réforme de l'enseignement, pour une formation s'inspirant de ce qu'elle était avec l'enseignement primaire supérieur.

La formation semblable alors reçue constitue, selon les instituteurs, la meilleure arme pour que l'école puisse contribuer à la libération des individus. Ceux qui ont d'autres aspirations, et notamment les produits de l'enseignement secondaire, doivent s'adapter. De plus, pendant longtemps, ils refusent de penser l'école et le système d'enseignement comme moyen de domination sociale. Ils ignorent dans un premier temps que l'ensemble du système scolaire peut conserver en reproduisant les inégalités.

#### **La minorité cégétiste puis UA**

Elle partage avec les «autonomes» l'aspiration laïque avec une dimension moins idéalisée du rôle de l'école, considérée comme inadaptée pour les milieux populaires. Ils veulent élargir la lutte laïque à l'ensemble de la promotion de l'enseignement et de ses personnels dans leurs rapports avec le monde du travail. Selon la fonction occupée, instituteur ou professeur, ils peuvent adopter une attitude différente sur le contenu de la réforme. La même culture héritée de l'enseignement primaire supérieur caractérise plutôt les instituteurs qui entendent aussi développer les apports de l'enseignement secondaire. Ils préconisent la nécessité d'élever le niveau de l'ensemble jusqu'au modèle de référence relevant de l'enseignement secondaire, afin d'investir, par la démocratisation, les filières de formation de la bourgeoisie. D'autre part, leur plate-forme prend des distances avec les structures d'enseignement héritées de l'enseignement primaire supérieur défendues par les majoritaires. Les différences entre militants des premier et second degrés s'estompent dans la mise sur pied d'un projet pédagogique garanti par une formation prolongée des maîtres.

Face à l'« explosion » enseignante, ils font preuve d'une volonté de luttes plus radicales. Les propositions visant à revaloriser la fonction enseignante, les liens affichés avec l'unité d'action syndicale, la nécessité de changements politiques pour modifier l'école constituent un stimulant réactivé par la crise de 1968.

Les communistes livrent leurs analyses sur l'en-

seignement dans l'Ecole et la Nation. Ce lancement, au début des années 1950, vise à remplacer l'approche laïciste de l'école par une analyse de classe et à critiquer le militantisme pédagogique. Après avoir rompu avec Freinet et les dirigeants du mouvement de l'Éducation moderne au début des années 1950, ils conservent un intérêt pour la pédagogie et entretiennent des rapports avec les mouvements, ainsi le Groupe français d'éducation nouvelle. Ils accordent une place essentielle à l'acquisition des connaissances fondamentales. Aussi leurs analyses pénètrent-elles bien dans les enseignements de second degré.

A partir de la fin des années 1950, les analyses communistes en matière d'enseignement dénoncent la politique scolaire du gaullisme. Une nouvelle orientation dans les années 1960 correspond à l'arrivée de nouveaux militants communistes dans le syndicalisme enseignant, notamment dans le second degré. La politique communiste accorde une place importante aux questions d'enseignement et au rôle des enseignants dans les luttes idéologiques pour gagner les intellectuels.

#### **Les syndicalistes révolutionnaires**

Cette minorité livre une analyse de l'école laïque au service des ouvriers et se rapproche souvent des propositions de la majorité contre le secondaire au service de la bourgeoisie.

Ces militants s'occupent beaucoup plus que les autres de pédagogie et trouvent ici un terrain commun avec le SGEN.

Après la réforme Fouchet, à laquelle il s'oppose,

#### **LA FIN DES ILLUSIONS RÉFORMATRICES ?**

le SNI élabore, depuis 1968, une nouvelle ligne rendue publique en 1974, l'« École fondamentale » qui englobe les quatre premières années du premier cycle. Cette analyse ne peut convenir à une Fédération qui regroupe tous les niveaux d'enseignement. Avec l'arrivée d'André Henry au secrétariat général, la réflexion pédagogique de la FEN s'affirme. Réformer signifie aussi s'interroger sur les contenus de l'enseignement et les méthodes de transmission. Le projet de l'école fondamentale (de l'école maternelle à la troisième) entre en concurrence avec un projet éducatif plus global (de la maternelle à la formation permanente). Ce dernier permet de remodeler le schéma général de la politique éducative

dictée jusqu'alors par le SNI. Devant cette double offensive, les oppositions des enseignants du second degré s'expriment dans un projet différent devenu fédérateur du courant «Unité et Action», systématisé en 1981 sous le nom d'«École progressive» tendant à unifier la formation des maîtres des premier et second cycles.

Les différences entre enseignants se prolongent. Quels que soient les courants de pensée ou les engagements extérieurs, des divergences d'analyse expliquent le maintien dans les syndicats de revendications catégorielles. La confrontation des méthodes pédagogiques se produit le plus souvent dans le cadre d'un type d'enseignement. Des aspirations modernistes sur le terrain pédagogique s'opposent aux résistances de type corporatif. Face à l'élargissement du public, des réajustements se produisent au nom de la lutte contre l'échec scolaire notamment, d'où les affrontements vifs

depuis la fin des années 1970, sur les questions de formation des maîtres.

Le programme commun de la gauche projette l'unification du système scolaire. Ce «service public unique et laïque», mis au point lors du colloque du Comité national d'action laïque en 1972, devient «grand service public unifié et laïque» dans le programme de François Mitterrand en 1981. Le but serait d'intégrer dans le service public, par une volonté de «convaincre», les établissements privés bénéficiant de fonds publics. Le projet se transforme en «harmonisation», avant d'être abandonné en juillet 1984. Ces épisodes constituent sans doute la plus grande défaite de la F.E.N. depuis sa naissance. Celle-ci s'est contentée de suivre le gouvernement plutôt que de juger en fonction de son orientation.

Dès lors, une crise du syndicalisme enseignant se développe et conduit à la rupture de l'unité maintenue depuis 1948.



## Débat

### Louis Weber

On se trouve devant une difficulté d'ordre scientifique/historique : dans l'analyse de l'attitude des courants de pensée se croisent finalement, presque en permanence, deux types d'appartenance. D'une part l'appartenance à la tendance et d'autre part l'appartenance au premier ou au second degré. Il serait intéressant d'essayer de mieux cerner cela.

### Alain Dalançon

Quelques réflexions générales. Nous sommes en face d'un sujet qui montre que, à la fin des années 40, un débat est en train de se nouer, débat qui a divisé le syndicalisme enseignant pendant des décennies. Je crois que ce débat reste d'actualité : comment réformer le système éducatif, comment démocratiser, comment faire face à toute une série de défis qui proviennent de l'évolution de la société ?

Les clivages qui apparaissent ressortent plus de l'appartenance à différents ordres d'enseignement et des structures qui les sous-tendent que de l'appartenance à telle ou telle tendance organisée à l'intérieur du syndicalisme. Donc il faudrait poursuivre cette étude, ainsi que les questions fondamentales qui viendront au cours des années soixante-dix autour de l'école fondamentale et de l'école progressive. Pour caricaturer les choses, le point d'ancrage est la formation des maîtres, c'est l'écheveau à partir duquel on déroule toute la pelote de laine.

Je voudrais essayer de situer un peu plus précisément la position des gens du secondaire. Jacques Girault dit au début de son exposé : alors que les instituteurs avaient des points de repère - le système du primaire dans sa globalité, avec le primaire supérieur - le secondaire semble être prisonnier d'une structuration plus ou moins élitiste. Il faudrait réfléchir à cela. Car, depuis les origines du mouvement associatif et ensuite syndicaliste dans l'enseignement secondaire, il y a eu une réflexion sur la transformation du système éducatif, afin qu'il se démocratise. Les enseignants du secondaire sont-ils totalement prisonniers des structures et des contenus, sans réfléchir par exemple à la transmission des connaissances ? Jacques Girault pose la question : quelles sont les connaissances fondamentales qu'il faut acquérir ? Mais on va puiser dans un corpus de connaissances qui est déjà distillé par le système tel qu'il existe. Grande question ! Je suis toujours frappé de voir combien des gens passés par l'École Normale Supérieure, celle de la rue d'Ulm, ou par l'agrégation, étaient néanmoins des militants révolutionnai-

res. L'exemple de Georges Cogniot mérite qu'on s'y arrête. Il est persuadé qu'on peut faire la révolution, qu'il faut la faire et qu'il faut faire la révolution du système éducatif. En même temps, dans le train, il lit Tacite dans le texte. Il est persuadé que c'est à partir de la version latine et du thème latin qu'on peut transformer le système éducatif. Ou quelqu'un comme Jacqueline Marchand, un autre personnage, qui est attachée également à cette culture qu'on va dire « bourgeoise », avec des contenus, des références, mais qui pense en même temps que chaque savoir doit être proposé au peuple. Pour eux, il n'y a pas de différence entre culture prolétarienne et culture tout court, la culture tout court doit également être offerte au peuple. Et, par conséquent, les enfants des ouvriers doivent bénéficier de Tacite et de la littérature du XVII<sup>e</sup> siècle, en particulier des tragédies. Il y a là un point de clivage fort avec la culture communiste. Ils sont dans la continuité de la Société des agrégés à ses origines - dans un certain nombre d'articles des premières livraisons de *l'Agrégation* au sortir de la Première guerre mondiale, on trouve cette argumentation-là, à savoir que les enfants du peuple doivent également bénéficier des bienfaits de la culture.

Cette conception a nourri une incompréhension fondamentale et qui va durer longtemps. Je ne suis pas sûr d'ailleurs qu'elle ait disparu entre les syndicalistes de culture « secondaire », qui sont passés par l'Université, parfois par les Ecoles normales supérieures, et ceux qui n'y sont pas passés.

Le plan Langevin-Wallon est effectivement une référence pour tout le monde. Mais ce plan, en définitive, c'est un compromis. C'est un compromis entre les instituteurs et les gens du secondaire et chacun l'a interprété de façon totalement différente, notamment sur les questions concrètes. A la limite, le plan Langevin-Wallon a peut-être empêché que la réflexion se poursuive d'une manière autonome, chacun se référant toujours à ce texte gravé dans le marbre et ne voulant pas en sortir. De telle sorte que ceux qui font preuve d'initiative, ce sont les gouvernements qui proposent des projets. Pendant longtemps, les syndicats sont mis en position de réagir et non pas d'agir. Il faut attendre le projet d'École fondamentale pour qu'enfin un syndicat propose un projet qui lui soit propre et que le SNES, Unité & Action, se décide à mettre au point son propre projet. Mais le syndicalisme n'a pas été à l'initiative, parce qu'on avait le plan Langevin-Wallon qui donnait réponse à toutes les questions. En même temps, on savait très bien



qu'on n'était pas d'accord sur la façon de lire le Plan, et sur la façon de le mettre en pratique, sauf dans l'enseignement technique. Encore que, pour l'enseignement technique, il y a eu un clivage entre les professeurs des ateliers et ceux qui sont les cols blancs dans l'enseignement technique. Cela m'a frappé, y compris au niveau des structures syndicales : il y a l'enseignement général, et puis il y a les autres qui sont dans les ateliers. Le clivage existait au niveau des structures du SET<sup>(1)</sup> avant guerre, il continue d'exister dans le SNET<sup>(1)</sup> après guerre. Et il y a la position différente des uns et des autres en 1947 par rapport à la scission.

### **Jacques Girault**

C'est là que le mouvement ouvrier joue son rôle : dans l'enseignement technique on introduit la formation professionnelle dans les ateliers et non plus dans les entreprises. C'est un compromis avec la CGT, qui veut assurer le lien entre le monde du travail et l'enseignement.

### **Alain Dalançon**

Il y a aussi clivage entre l'enseignement technique long et l'enseignement technique court. A l'intérieur du SNET et ensuite à l'intérieur du SNES, il y a toujours les problèmes catégoriels. Là aussi, c'est une pelote de laine à partir de laquelle on peut tirer beaucoup d'écheveaux, dont les problèmes des PTA<sup>(13)</sup>.

### **Louis Weber**

A ce titre une simple anecdote tirée de ma vie professionnelle. Je suis professeur dans une Ecole Normale Nationale d'Apprentissage, une ENNA<sup>(14)</sup>. Il y avait un collègue de la première génération, celle de la Libération, Auguste Dumeix, qui a passé un certain temps d'ailleurs au cabinet du ministre Thorez. Il me racontait comment cela se passait dans la formation des professeurs de centre d'apprentissage, puis de CET, dans les années 45 à 60. Les professeurs d'ENNA jouaient à fond la distinction entre les enseignants du technique et les autres pour susciter une identité professionnelle forte. Auguste Dumeix disait se souvenir de l'époque où les premières interventions des profs d'ENNA devant les nouveaux stagiaires, qui venaient souvent des entreprises, se faisaient sur le mode : là-bas, c'est autre chose, vous ne vous en occupez pas, ici, dans les CET, vous êtes là pour éduquer les enfants de la classe ouvrière. Il y avait une véritable idéologie spécifique, qui était à

l'origine d'une troisième variété de culture professionnelle enseignante, qu'on a connu aussi dans les lycées techniques avec les premiers PTA.

### **André Dellinger**

C'est vrai qu'il y a eu une sorte de lutte pour la filiation Langevin-Wallon. Chacun a essayé de placer son petit projet dans cette filiation. Je crois me souvenir que le mot Ecole fondamentale a été employé en premier par Pierre Juquin<sup>(15)</sup> au moment où, avec le Programme commun de la gauche, il se voyait ministre de l'Education nationale. En ce qui concerne les autres tendances, le Front unique ouvrier occupait une place à part : je n'ai jamais vu des gens aussi conservateurs sur le plan pédagogique, ils ne proposaient jamais aucune innovation, leur antienne, c'était l'abrogation.

S'agissant des partis politiques, il y avait un sujet où ils étaient presque unanimes, c'était l'ouverture de l'école sur la vie. Cela se traduisait même sur le plan architectural, on faisait façon campus, il n'y avait pas de hauts murs. Et l'ouverture sur la vie, c'était un terrain d'exploration. D'abord cela comporte une définition de la vie d'où sont exclus les treize millions d'adolescents et leurs enseignants dans ce qu'ils vivent dans l'établissement scolaire. La vie c'est donc ailleurs. Cette vie-là, qu'est-ce que c'est ? On ne sait pas trop, c'est peut-être la vie professionnelle qui va les attendre. Dans ce cas-là, c'est une vie sacramentellement aliénée.

Du côté des partis politiques encore, mis à part la question de la laïcité, il y a eu pas mal de flottements. Dans la chronologie de l'exposé de Jacques Girault, j'ajouterais la génération spontanée qui a créé officiellement le collège unique et j'ajouterais aussi, ça paraît éloigné, la réforme des universités en 1969,

<sup>(13)</sup> Professeurs techniques adjoints : corps de professeurs des lycées techniques (P.T.A. de lycées) et des centres d'apprentissages qui deviendront les collèges d'enseignement technique (C.E.T.) puis les Lycées d'enseignement professionnel (L.E.P.) et enfin les lycées professionnels (L.P.) Le recrutement des P.T.A. a été arrêté dans les lycées au cours des années 70 et les P.T.A. de lycée ont été progressivement intégrés dans le corps des certifiés, non sans réticences, y compris dans les syndicats concernés.

<sup>(14)</sup> Ecoles Normales Nationales d'Apprentissage : créées à la Libération, leur fonction était de former les professeurs de l'enseignement technique court (centres d'apprentissage et la suite). Les E.N.N.A. (au nombre de 6) ont été intégrées dans les IUFM à la création de ceux-ci.

<sup>(15)</sup> Pierre Juquin : responsable du parti communiste pour les questions d'éducation. A été plus tard, après avoir quitté ce parti, candidat aux élections professionnelles (1988).

la réforme Edgar Faure ( qui crée d'une part l'autonomie et d'autre part l'introduction dans les conseils d'administration de personnalités extérieures, des professions notamment). Il y a là me semble-t-il certaines analogies avec les structures anglo-saxonnes, et je me demande si on n'y songe pas pour les établissements secondaires en ce moment.

### **François Blanchard**

Je parlerai du plan en général, parce qu'au plan syndical nous n'avons jamais brillé par la clarté. Dans les congrès, le schéma était toujours : motion corporative, vie corporative, motion laïque, motion pédagogique, ce qui ne recouvre pas du tout l'ensemble des sujets. En face, il y avait une politique scolaire avec des structures ; il y a les questions de pédagogie, qui sont plus que des questions de technique enseignante au contact des élèves. Le Comité National d'Action Laïque élaborait des actions et des plans de politique scolaire sous l'égide de la laïcité et on obtenait des consensus parce que la laïcité était un tabou que personne n'osait toucher, sauf en 68, où on a commencé à discuter de la question. D'autres événements mériteraient d'être mentionnés. Tout le monde s'est occupé de politique scolaire, de laïcité et a voulu lancer son colloque à une certaine époque. J'en citerai trois : le colloque du Grand Orient qui a eu une très grande importance et qui doit se situer dans la fin des années 60 ; la tentative autour des communistes avec Ellenstein comme maître d'œuvre, le colloque Langevin-Wallon, qui avait pour but, il faut le dire, d'infléchir ou de contrecarrer les orientations du CNAL. Je vais revenir sur un problème en particulier, qui ne se situe pas du tout dans les querelles dont on a parlé, celui de la laïcité proprement dite. Plus exactement les rapports public /privé. Et enfin le colloque de Caen qui a des contenus extrêmement importants et qui risque d'apporter aujourd'hui encore matière à discussion. Un aspect particulier de la nationalisation de l'enseignement se relève de la question rapport public/privé.

Le CNAL était en fait un cartel (SNI, FEN, FCPE, un certain nombre d'organisations de l'*empire*<sup>(16)</sup>) pour prendre la direction du mouvement et des actions dans ce domaine en associant les partis politiques d'une façon tout à fait inégalitaire puisqu'il y

avait le Comité d'une part, les organisations associées d'autre part. La question de la nationalisation de l'enseignement a été lancée par Clément Durand au cours d'un congrès de la FEN, de la façon suivante : puisque il y a eu la loi Debré et que les tenants de l'école privée ont su profiter de la conjoncture politique, quand le balancier reviendra de l'autre côté, nous en profiterons pour refaire le terrain perdu et nationaliser l'enseignement. Nous avons donc été embarqués dans cette affaire : la nationalisation laïque de l'enseignement. J'ai toujours ressenti cela, avant et après 84, comme une position impossible à mettre en oeuvre et qui était une vue simpliste de l'action politique et des possibilités offertes. Pendant longtemps Georges Cogniot et autour de lui les responsables de l'éducation du Parti communiste ont dit : «il y a des nationalisations à faire dans le domaine économique, d'accord, mais dans le domaine de l'enseignement, ce n'est pas vraiment ce qui est à l'ordre du jour». Et dans Unité & action, nous avons été réticents pour emboucher ce genre de trompette au début des années soixante-dix. Si quelqu'un a compris quelque chose à la situation en 84, c'est Mitterrand. On a vu une manifestation de l'école privée qui n'aurait jamais eu lieu sans cette bévue et on a vu la capitulation complète avec le retrait du projet Savary. Je crois que cela mérite d'être dit parce que là-dessus il y a eu une évolution. Le Parti communiste en particulier, qui a eu pendant longtemps une position juste pour éviter cette dérive qui n'aboutissait à rien, a finalement inversé les choses en 1984. C'était la sortie des ministres communistes du gouvernement avec tout ce que cela a représenté, on a dit : c'est la capitulation, il fallait maintenir ce beau projet.

### **Raphaël Szajnfeld**

Les clivages entre premier degré et second degré, cela se sentait aussi dans Unité & action. Le point d'accroche fort où on avait réussi à élaborer une plateforme commune de l'ensemble des secteurs, premier degré, second degré, supérieur, c'était la formation des maîtres. Le numéro un de la revue Unité & Action est en quelque sorte un manifeste pour une nouvelle formation des maîtres et des idées novatrices par rapport à la situation de l'époque. Il y avait une réflexion pédagogique pour chacun. La réflexion du SNI sur les maternelles dépassait largement le cadre de notre syndicalisme, c'était d'une portée nationale très forte. Mais quel spectacle désolant au congrès de la FEN, quand il s'agissait d'un projet pédagogique, d'élaborer une plate-forme de revendications

---

<sup>(16)</sup> On désigne par l'empire de la FEN l'ensemble des associations et mutuelles regroupées autour de la Fédération au temps de sa splendeur

ou un projet pédagogique Unité & action ! En fait c'était la juxtaposition des positions défendues dans le SNI et dans le SNES par Unité & Action, c'était un patchwork. Ce n'était pas une réflexion commune, collective. On sentait bien l'impossibilité dans laquelle on était de dépasser les clivages. Il n'y avait que sur la formation des maîtres qu'on avançait. Il y avait des réflexions qui permettaient d'aboutir à des choses communes. Il a fallu attendre les années 80 et la nécessité où l'on était de faire face au nouveau projet pédagogique de la FEN pour qu'on élabore un projet qui avait un caractère vraiment fédéral.

### **Louis Weber**

Il y a eu un événement important, c'est l'alignement des situations des maîtres en 89, avec le recrutement à la licence. Et depuis, c'est vrai qu'au sein du courant de pensée Unité & Action, la tension est à nouveau perceptible. Les militants du SNES ont tendance à dire : notre objectif n'est pas celui-là, c'est la maîtrise. Comme on peut difficilement demander la maîtrise pour tout le monde aujourd'hui, demandons-la pour le second degré. Et dans le SNUipp (je parle d'Unité & Action), on dit : nous n'allons pas recommencer à créer des différences, restons-en au même niveau de recrutement.

### **Alain Dalançon**

Il ne faut pas oublier qu'au SNES, jusque dans les années 60, les gens qui dirigent, quelle que soit la tendance à laquelle ils appartiennent, sont des agrégés, des professeurs de classe préparatoire et quelque fois normaliens. Et finalement ceux qui dirigent la Société des agrégés, ce sont ceux qui dirigent le SNES. Et la Société des agrégés à l'époque est très représentative, c'est-à-dire que lorsqu'on est reçu à l'agrégation, même si on est de gauche, d'ultra gauche, il ne vient pas à l'idée de dire je n'adhérerai pas à la Société des agrégés. Tout le monde adhère à la Société des agrégés.

### **Louis Astre**

Je me rappelle, quand j'étais au Bureau national, il y avait un certain nombre de jeunes agrégés, comme Letonturier, comme Chéramy et d'autres. Il y avait ceux qui étaient à la Société des agrégés et il y avait ceux qui n'y étaient pas. Je le situe dans la moitié des années 50. Par contre ce qui m'a frappé, c'est l'audience, l'autorité qu'avait la Société des agrégés dans le monde politique, Pompidou en était et combien d'autres.

### **André Dellinger**

J'ai passé l'agrégation en 1966. J'ai demandé à Suzanne Cheinet qui était ma secrétaire de catégorie ce qu'il fallait faire. Elle m'a dit : «il faut que tu y ailles». Georges Cogniot a défendu ses conceptions de l'enseignement devant le Sénat contre le projet Edgar Faure. Celui-ci lui a répondu : «Monsieur vous défendez un projet Georges Cogniot ou le projet de votre parti ?» et Georges Cogniot a dû convenir que c'était un projet Cogniot.

### **Jacques Girault**

Quand on prend le Parti communiste, les deux responsables de l'enseignement sont des agrégés, des normaliens. Quand on prend le Parti socialiste, aussi. Il y a quand même des différences entre normaliens, entre agrégés. Il est bien évident que ceux qui sont sortis du moule de l'enseignement classique, Ecole normale supérieure, agrégation, jouent un rôle particulier parce qu'on les retrouve aussi dans les cabinets ministériels. C'est tout le problème du rapport entre l'enseignement, les réformes de l'enseignement et la situation de classe de la société, ce qu'ont parfaitement compris les courants minoritaires à l'intérieur du syndicalisme enseignant, ce qui est parfaitement exprimé dans les déclarations de l'Ecole émancipée. Les seuls qui n'ont pas posé ces problèmes-là, parce qu'ils ne pouvaient pas les poser dans les syndicats, ce sont les deux autres courants, les autonomes et les Unité & Action. On a toujours tourné autour mais toute la question de la réforme de l'enseignement, c'est finalement : comment adapter l'enseignement à la société ?

Quand les résultats de la commission Langevin-Wallon sont publiés en juin 47, on est dans une période de tension à l'intérieur de la gauche. Le groupe communiste reprend les conclusions du groupe Langevin-Wallon et en fait son projet de loi. Naturellement c'est l'argument attendu par les socialistes pour refuser ce type de procédure et pour alimenter toute une série de discussions.

### **Alain Dalançon**

L'Ecole émancipée était peut-être plus à l'aise sur ces questions mais je ne suis pas persuadé que les clivages qu'on trouve dans les autres courants de pensée ne se retrouvent pas là aussi. Il me paraît certain que les instituteurs de l'Ecole émancipée, militants pédagogiques, n'ont pas la même vision des choses que des gens qui sont devenus autonomes après, comme Letonturier ou Chéramy, sur ces questions.

### **Jean-Pierre Debourdeau**

Je voulais faire référence à l'autre versant des organisations professionnelles, non pas la Société des agrégés, mais les groupes pédagogiques Freinet, qui ont été dans l'entre-deux guerres et jusqu'aux années 1970 un peu transversaux. Inter-tendances, et éventuellement ne regroupant pas une tendance particulière. Il me semble que c'est vrai pour le primaire, c'est plus compliqué dans le secondaire. On voit que ces groupes jouent un rôle fondamental d'échange des expériences pédagogiques entre enseignants, en dehors de l'administration, en dehors des autorités (inspecteurs...). Il faudrait étudier l'impact y compris les rapports que cela peut avoir avec ce qu'on appelle la question pédagogique traditionnellement dans les syndicats, qui n'est pas la pédagogie pratique des enseignants dans leur classe.

Il me semble par ailleurs que la vision traditionnelle de l'Ecole émancipée était très généralement la défense de l'école laïque contre l'école confessionnelle, privée et contre les tentatives de privatisation et la lutte pour une autre école.

### **Alain Dalançon**

Il faudrait aussi voir la question des contenus.

On reparle de temps à autre du manuel d'histoire de la Fédération unitaire, ce sont les contenus bourgeois qui sont remis en cause fondamentalement. Après les années 68 le débat rebondit à propos de : culture générale, culture prolétarienne, culture de classe.

### **Louis Weber**

Sur les questions qui viennent d'être abordées qui ne sont sans doute pas propres aux courants de pensée, je me souviens après 68 (y compris au sein d'Unité & Action), il y avait un large débat à propos des ouvrages alors en circulation (Bourdieu, Baudelot, Establet, Ilitch...). Ce n'était pas un débat où la tendance s'alignait au cordeau. Tout ces débats sont venus dans les congrès, les formulations adoptées étaient évidemment le résultat de compromis.

### **Jacques Girault**

Dans un premier temps il y a eu une opposition très forte de tous les syndicats enseignants, sauf l'Ecole émancipée, aux analyses d'Establet. Ce n'est qu'au bout de quelques années qu'il y a eu une évolution.

## LES TENDANCES DE LA F.E.N. FACE A LA SCISSION CONFEDERALE DE 1947-1948

Par Jean-Pierre Debourdeau

### LE CONTEXTE

**A**u niveau international, c'est l'entrée dans ce qu'on appellera la guerre froide (chaude en Grèce et en Indochine), deux blocs antagonistes commencent à s'organiser à partir des zones d'influence acquises à la Libération. Le Plan Marshall, présenté en juin 1947 doit véhiculer une aide américaine politiquement conditionnée (Il répond au souci affirmé par le président américain Truman de «*containment*»). En septembre, la conférence de Sklaraka-Poreba marque un raidissement de l'URSS. Un bureau d'information est constitué : le Kominform, qui est soupçonné de vouloir coordonner l'intervention des partis communistes européens (l'Internationale Communiste, ou Komintern, avait été dissoute en 1943). Le Plan Marshall est condamné.

Au niveau national, les travailleurs supportent de moins en moins l'effort qui leur est demandé depuis trois ans par les gouvernements tripartites (PC-PS-MRP) soutenus par les syndicats. Dès fin 1946, mais sans encore passer à l'action, et en continuant à refuser la grève, la C.G.T. avance des revendications d'augmentation des salaires. Des grèves «sauvages» ont éclaté, dès 1946 dans les Postes (la Fédération postale CGT appelle l'administration à la répression), début 47 dans la presse puis en avril à Renault, pour les plus importantes. Des syndicats autonomes sont créés. Mais, en ce qui concerne la dernière, finalement, la CGT soutient.

Après la répression très violente des manifestations algériennes du 8 mai 45, un corps expéditionnaire débarque à Saïgon fin 1945. Le 18 mars 1947, les ministres communistes qui avaient jusque-là voté les crédits militaires s'abstiennent. Le 31, c'est le début de l'insurrection malgache. Les ministres communistes sont absents du conseil pour protester contre la répression. Le 4 mai 1947, les députés communistes, en désaccord avec le blocage des salaires, refusent la confiance au gouvernement Ramadier. Ce dernier retire leur délégation ministérielle aux communistes.

Un accord CGT-CNPF pendant l'été ne calme pas l'effervescence sociale qui se développe pour atteindre un paroxysme en novembre-décembre avec des affrontements très durs : 80 000 hommes de troupe sont mobilisés.

La scission de la C.G.T. est décidée le 13 décembre et rendue publique lors de la deuxième conférence nationale des groupes Force Ouvrière des 18 et

19 décembre 1947, où les deux tiers des groupes départementaux et 15 groupes fédéraux sur 18 se prononcent pour «constituer sans délai l'organisation sur le plan des syndicats, des unions départementales, des fédérations, afin de préparer dès que possible un congrès constitutif de la véritable centrale confédérale de tous les travailleurs». La C.G.T.-F.O. sera fondée en avril 1948.

La CGT avait connu une première scission en 1922. Les exclus avaient constitué la CGT-U où se retrouvaient les militants communistes. En 1936 : réunification. En 1939, exclusion des militants communistes, nouvelle scission. En 1943, réunification mais dans un rapport de forces inversé entre ex - confédérés (regroupés autour du journal «Résistance Ouvrière», puis «Force Ouvrière») et ex-unitaires. En 1947, le reproche principal fait par les premiers aux seconds, outre de s'opposer au Plan Marshall est d'avoir appelé à la consultation sur la grève les syndiqués comme les non-syndiqués et d'avoir constitué un comité national de grève ignorant les structures syndicales. En fait, la scission va bien au-delà des problèmes franco-français puisque c'est finalement le mouvement syndical international unifié en 1945 dans la F.S.M. (Fédération Syndicale Mondiale) qui éclate peu après.

A la différence des syndicats chrétiens, les différents rameaux de la C.G.T. n'ont jamais théorisé la division selon des lignes idéologiques. Force du sentiment unitaire à la base ? Nostalgie de la CGT d'avant 14 et des rares périodes d'unité coïncidant avec de grands combats ou/et de grandes avancées sociales ? Regards envieux sur la force des Trade Unions ou de la DGB ? Conscience que l'unité organique des organisations de défense des salariés découle de l'identité des intérêts de ces derniers due à leur commune condition d'exploités ?

### LA FEN UNANIME CONDAMNE LA SCISSION

Dans la F.E.N, fédération de la CGT, à l'époque, les premières réactions officielles sont celles du SNI, son principal syndicat. Elles sont unanimes au Conseil national (où sont représentées les sections départementales) du 28 décembre, sur deux points: on déplore la scission et on se prononce pour «le maintien de l'unité... de notre belle et puissante organisation». (C'est moi qui souligne).

On décide d'un congrès extraordinaire pour fin

mars et d'une consultation préalable des syndiqués, toujours à l'unanimité; en souhaitant que ce processus soit repris par la Fédération. A l'unanimité, encore, sera adoptée, au Bureau national du 14 janvier 1948 une motion de Delanoue<sup>(1)</sup>, porte-parole des «cégétistes»: «Le Bureau du S.N. condamne de la façon la plus formelle, comme anti-statutaire et contraire aux décisions du Conseil national la constitution de syndicats d'instituteurs «Force Ouvrière» ou autonomes avant la tenue du congrès».

Le 15 janvier 1948, la commission administrative de la F.E.N. à l'unanimité, «convaincue, en face des menaces qui pèsent sur l'école publique et l'université française, de la nécessité impérieuse de sauvegarder l'unité de la Fédération de l'Education nationale et de ses syndicats, donne mandat à son bureau :

1. d'entreprendre immédiatement une étude objective et précise des possibilités qui s'offrent à la fédération et à ses syndicats face au problème de la scission confédérale ;
2. d'inviter ses syndicats à organiser sur le plan national et départemental une consultation permettant à chaque syndiqué de faire connaître sa position précise en ce qui concerne le problème des affiliations inter-fédérale et confédérales ;
3. de convoquer au plus tard le 25 mars un congrès qui fixera la position de la F.E.N. ;
4. de rechercher les conditions de renforcement d'un front laïque».

**L'UNITE DU SYNDICAT, ET DE LA FEDERATION, A PRESERVER, MAIS COMMENT ?**

On comprendra facilement que ceux qu'on appellera bientôt les «cégétistes» voient «l'unité dans le sein de la CGT» (intervention de Ducol au Conseil national du S.N.I. du 28 décembre ). Labrunie déclare «ne pas comprendre que l'on puisse, à l'heure actuelle, poser la question du choix entre les deux centrales». «La CGT continue...» déclare Benoît Frachon. Certes, mais est-ce tout à fait la même qu'avant la rupture ? Les dissidents sont des «criminels», le gros des forces reste à la CGT. N'empêche que, et c'est d'ailleurs pour cela qu'ils parlent de «crime», les forces syndicales, jusque-là unifiées, sont maintenant en cours de division. Le délégué, non majoritaire, Clarissou, l'exprime bien à sa manière : Dans son département, dit-il, «La scis-

sion entraînerait la création de deux syndicats égaux, tandis que 45 % des adhérents du syndicat actuel ne seraient plus syndiqués du tout».

Si P. Giraud du SNES s'est exprimé pour la scission immédiate au nom des groupes FO de l'éducation nationale, dès le 19 décembre, aucune voix ne s'exprime au C. N. du SNI en faveur de l'adhésion à F.O. dont les partisans présents sont, d'après Yves Thomas (E.E 1.11.69) peu nombreux et timides. On entend tout de même un délégué de la Manche dire que dans son département 80% des adhérents sont décidés à quitter la CGT. Le noyau «dur» des partisans de F.O., fera entendre, plus tard, une musique symétrique à celle des «cégétistes»: C'est F.O. qui continue en fait la CGT, c'est dans F.O. qu'il faut aller pour préserver l'unité. Chaque courant demande à l'autre, qu'il accuse de porter la responsabilité, in fine, de la scission, de faire passer l'unité non pas avant mais à la place de ses intérêts de courant. Mais il est vrai que rester et sortir ne sont pas tout à fait symétriques ! Mais si la majorité sort, rester est aussi scissionner !

On sait que Jouhaux, co-secrétaire de la CGT, bien qu'adversaire de la scission (il proposait de mener une bataille interne en lançant un ultimatum aux majoritaires de la CGT), a rejoint F.O. et que des partisans du courant FO sont restés à la CGT. Les cégétistes de la FEN sont d'ailleurs prêts à leur laisser des postes de direction comme cela va être fait à la confédération. Au Bureau National nouvellement élu du SNI, le 14 janvier 1948, à propos de l'élection du secrétaire général, Delanoue «indique que si Aigueperse<sup>(2)</sup> avait déclaré: «Quoiqu'il arrive, je reste attaché à la C.G.T.», ses amis et lui auraient voté pour lui».

L'argument qui pèse lourd est celui du lien organique à maintenir avec le mouvement ouvrier car «aucune défense revendicative ne peut aboutir si elle n'est faite avec le concours des forces populaires» (Delanoue). Cet argument, qui peut être avancé par les deux courants (mais avec un avantage numérique à la CGT) répond, par avance, aux partisans de l'autonomie qui ne se sont pas encore exprimés. Certains proposent, apparemment dans un souci de maintien de l'unité, la double affiliation (qui s'était déjà pratiquée avant-guerre) ou demandent un engagement de tous à suivre la décision majoritaire qui sortira du congrès, quelle qu'elle soit.

Quand vient en débat la question des cotisations confédérales jusqu'au congrès extraordinaire, le C. N., jusque-là calme, s'échauffe brusquement: «Le vote s'effectue dans une confusion inénarrable : la présidence ne peut parvenir à obtenir le silence ; des paroles vio-

lentes sont échangées et les résultats obtenus sont aussi confus que les débats» (Yvonne Issartel. E. E. 18.1.1948). La proposition de Ducol de continuer à les verser à la CGT au lieu de les geler, qui pouvait apparaître comme anticiper sur les décisions du congrès, mais qui était conforme aux statuts, obtient 373 mandats, le contre : 232, les abstentions : 240, les refus de vote : 309 et il y a 196 absents ! Aigueperse conclut : «Si des camarades désirent expressément leur carte confédérale, le Syndicat national la délivrera». Le débat reprendra, mais plus dans ce cadre conjoncturel.

En fait, les majoritaires sont à l'écoute de leur base et leur position, loin d'être arrêtée, manque de clarté. On peut aussi penser que la proximité des premières élections professionnelles avec des listes déjà constituées sur des bases unitaires ; les premières élections à la proportionnelle au Bureau national du SNI (listes publiées le 27 novembre pour des élections en décembre) expliquent qu'on se hâte avec lenteur.

Le 12 décembre, Léon Blum écrivait dans l'éditorial du Populaire que «le devoir» du P.S., «tâche nécessaire, tâche vitale» était «d'appuyer de toute son influence le mouvement de libération entrepris par le groupe de Force Ouvrière», tout en ajoutant «nous ne devons pas donner l'impression d'empiéter nous-mêmes sur cette autonomie syndicale qu'il s'agit au contraire de rétablir dans sa plénitude».

Henri Aigueperse\*, secrétaire du SNI depuis 1946, bien qu'au courant F.O., est opposé à la scission. Il rappelle les grands principes «d'indépendance à l'égard des formations et partis politiques, des mouvements et des forces des gouvernements et des blocs d'Etat». Mais, si, d'une certaine manière, il répond à Léon Blum sans le nommer, c'est aussi le PC, non nommé non plus, qui est directement visé, quand il affirme : «Il importe qu'aucun parti politique ne puisse se servir de la classe ouvrière comme d'une masse de manœuvre pour aller à la grève». Il a voté au Comité confédéral national de la CGT des 12 et 13 novembre la déclaration solennelle des minoritaires condamnant la déci-

#### Y A-T-IL UNE POLITIQUE UNITAIRE POUR LA CONFÉDÉRATION ?

sion prise de consulter, à ce dernier propos, syndiqués et non-syndiqués.

Aigueperse, déclare à la Commission exécutive

du SNES qui se réunit les 18 et 19 décembre, trois jours après la conférence de F.O., qu'il ne pouvait pas accepter la motion présentée à cette dernière et qu'ensuite il n'a pas participé au vote. Résignation à la scission confédérale ? Tentative de sauver les meubles à la FEN ? Quoi qu'il en soit Aigueperse n'appelle pas au maintien de l'unité de la CGT, et ne propose pas, dans et pour la Confédération, une politique de contre-attaque des unitaires.

Les «cégétistes», appellent, eux, bien évidemment, au maintien de l'unité de la CGT, mais «la CGT continue» ne veut-elle pas dire aussi que, tout en fustigeant le complot, en dénonçant les scissionnistes, on passe la scission par pertes et profits et on revient à l'ordre du jour, sans s'interroger sur sa part éventuelle de responsabilité, sur la manière de rendre la maison plus habitable aux minoritaires ? C'est, à la limite, un non-événement. Le 15 janvier on peut lire de leur part dans «L'Ecole Libératrice»: «Les renseignements en provenance de la plupart des unions départementales font ressortir que cette scission pratiquée du sommet n'a, à la base, qu'une répercussion pratiquement inexistante». On se demande pourquoi en faire tout un plat. Bonissel, majoritaire, lui, manifestement impressionné, parle, le 22 janvier, «d'un million de syndiqués». Prend-il ses désirs (?) pour la réalité ?

Valière, au nom de l'Ecole Emancipée, au C. N. du S.N.I. s'il reconnaît la responsabilité immédiate de F.O., pratique pour le reste, une symétrie «dénonciatoire», un renvoi dos-à-dos qu'on peut juger faciles. Mais il est le seul à proposer une contre-attaque des partisans de l'unité dotant la FEN d'une politique immédiate en direction de la confédération à laquelle elle appartient toujours. Il faut «faire avorter la scission». Six jours avant cette dernière, le 13 décembre, dans une lettre à Vidalenche, responsable national de la tendance, il avait formulé ainsi la bataille à mener : «Etre farouchement unitaires et nous élever en toute occasion contre ceux qui envisagent froidement la scission (certains réformistes) et contre ceux (staliniens) qui ont, par leurs pratiques, empoisonné l'atmosphère syndicale. Consacrer une grande partie de nos efforts à sauvegarder l'unité. En montrer la nécessité impérieuse et rappeler infatigablement les conditions à remplir pour qu'elle soit solide. Apparaître sans équivoque possible comme des unitaires résolus.»

Au C. N., il propose de mener la bataille pour prendre de vitesse les scissionnistes, apaiser les craintes et répondre aux critiques de ceux qui sont tentés de les suivre, en organisant, dans la Confédération, des congrès pleinement démocratiques à tous les niveaux,



en ne laissant aucune question de fonctionnement et d'orientation dans l'ombre. Un congrès extraordinaire de la CGT, à Pâques, «aura à trouver les moyens pratiques de sauver ce qui peut être sauvé».

Bataille perdue d'avance ? Outre qu'on perd sûrement les batailles qu'on ne mène pas, l'autre terme de l'alternative était le repli sur le seul pré-carré de la FEN.

C'est toujours dans la logique développée plus haut par Valière, que le Conseil Syndical du SNI de l'Hérault adoptera, le 8 janvier, une motion qui sera reprise un peu partout par l'E.E. :

1) formation d'un comité d'organisation du congrès confédéral où tous les courants syndicaux seront représentés à égalité.

2) *mêmes possibilités d'expression pour tous dans «Le Travail» sous le contrôle d'un comité de rédaction composé de militants appartenant aux divers courants.*

3) discussion rationnelle du Rapport moral par l'octroi d'un temps de parole égal à la critique et l'approbation.

4) inscription à l'ordre du jour du congrès des points suivants :

a/ Les conditions démocratiques de l'unité syndicale,

b/ L'orientation permettant de rassembler dans l'action les syndiqués de toutes les tendances.

c/ Modifications aux statuts visant à interdire le cumul de mandats politiques et syndicaux, à introduire la représentation proportionnelle... le renouvellement automatique des permanents...

Au Bureau national du SNI du 14 janvier 1948, prolongeant l'appel du C. S. de l'Hérault, Valière fait adopter un appel aux dirigeants des deux centrales «pour refaire l'unité sur des bases assez larges pour donner des garanties suffisantes à tous les syndiqués». Il sera transmis par l'intermédiaire de la C. A. fédérale au bureau des deux centrales. En fait les organisations de la F.E.N., et encore pas toutes, seront parmi les rares à consulter leurs adhérents. Etant données les traditions «verticalistes» de nombreux syndicats, peu d'organisations se partagent, et c'est, toutes entières qu'elles scissionnent ou se maintiennent à la CGT. Mais le «verticalisme», là, a joué dans les deux sens, la «base», même si elle n'était pas toujours formellement

consultée, entraînant parfois ses dirigeants dans la scission, ou dans le maintien à la CGT (ex. pour ce dernier cas du référendum dans la Fédération du Livre).

### OU ET QUAND EST NEE L'IDEE DE L'AUTONOMIE ?

Il est difficile de savoir avec certitude où est née en premier l'idée de l'autonomie comme solution à la crise. D'autant que les prises de position publiques sont précédées d'intenses débats internes généralement de caractère privé et n'ayant pas toujours laissé de traces. Les majoritaires s'en attribuent la paternité.

Chéramy écrit : «Il s'agit de trouver une solution originale: très vite, il apparaît qu'il réside dans le passage à l'autonomie. Mais ce n'est pas sans hésitation et sans inquiétude que les responsables majoritaires du S.N.I. et de la F.E.N. l'envisagent». Au congrès du SNI de mars 1948, Bonissel dira que leur position a été prise après de longues et parfois douloureuses réflexions». Didier Sapojnik présente la chose ainsi : «Un ou deux jours avant la réunion, alors que les délégués de province arrivaient peu à peu à Paris, une réunion discrète avait lieu dans les locaux de la SUDEL : Durand, Aigueperse du Bureau national étaient présents et, parmi les départementaux, Breuillard (Paris) et Bruguet (Rouen). Le problème est posé : qu'allons-nous faire ? Certains, comme Breuillard et Bruguet qui ont eu à soutenir de dures batailles de tendances, proposent le passage à Force Ouvrière qui entraînerait la majorité des syndiqués et permettrait de se débarrasser des communistes. Mais la majorité exprime sa crainte de l'éclatement du SNI et l'autonomie est évoquée comme moyen de sauvegarder l'unité du syndicat.

C'est Aigueperse qui pose le problème en termes clairs : il ne peut être question de rester à la CGT puisque tous les éléments dont le SNI est proche sont partis et que désormais l'influence communiste peut s'y exercer sans frein. Le départ de FO signifie la scission irrémédiable que chacun refuse. Reste l'autonomie à laquelle il est prêt à se rallier si elle signifie maintien de l'unité. Mais la solution d'un SNI organiquement coupé de la classe ouvrière paraît tellement aberrant et la situation si instable que le choix du groupe majoritaire reste inavoué et n'est pas rendu public lors du Conseil national ni même après. La décision définitive



dépendra de l'avis des syndiqués et de la position des communistes : s'ils décident de s'en aller, le passage à FO sera possible; s'ils restent, ce sera l'autonomie. Cela dépend également du plus ou moins grand succès remporté par FO, on ne sait pas encore si la nouvelle Centrale va réussir à attirer à elle la grande masse des syndiqués. La décision prise est encore provisoire mais va s'affermir peu à peu, en particulier sous l'influence de l'Ecole Emancipée.»

En ce qui concerne l'Ecole Emancipée, nous disposons des correspondances croisées de Louis Bouët<sup>(4)</sup>, Vidalenche<sup>(5)</sup> et Valière<sup>(6)</sup>.

Avant même la scission, le premier écrit au second, le 21 novembre: «Nous allons sans nul doute vers une nouvelle scission syndicale. Elle se ferait sans délai si Jouhaux et ses complices avaient eu beaucoup plus de mandats. Mais les staliniens, en affectant de vouloir coordonner les grèves avaient une position tellement plus forte ! Nous devons rester nous-mêmes... Nous n'avons pas à choisir entre la peste et le choléra».

Le même au même, après la scission, le 20 décembre: «Plus nous réfléchissons à la question, plus nous pensons qu'il importe de lutter, dans nos sections et au Conseil national, pour une autonomie provisoire en attendant qu'un congrès du Syndicat National des Instituteurs se prononce définitivement».

Et le 24 décembre: «Nous avons toujours conçu le syndicalisme universitaire comme faisant corps avec le syndicalisme ouvrier. Nous sommes toujours dans le même état d'esprit. Je pourrais dire: «plus que jamais, après ces deux guerres impérialistes!». Mais, présentement, c'est en nous mettant et en entraînant le plus possible de camarades syndicalistes dans l'autonomie que nous servirons la cause du syndicalisme révolutionnaire tel qu'il était dans la CGT d'avant 1914».

Et fin décembre il fait paraître, dans «l'Ecole Emancipée», un article ayant pour titre: «Sur les responsabilités de la scission de 1947». Manipulations et manœuvres certes, mais réduire à des complots la scission de FO ou les grèves de 47 serait succomber à une vision policière de l'histoire: «Quelle erreur nous commettrions en croyant et en disant, avec certains camarades autrefois mieux inspirés, que les serviteurs de Staline ont pu déclencher des grèves artificiellement, à l'encontre des intérêts ouvriers ! Ce serait faire bon marché des misères, des souffrances du prolétariat qui n'a pas d'autre moyen sérieux que la grève ou la menace de grève pour lutter contre ses exploités et améliorer sa situation. En la circonstance, l'équipe stalinienne était bien mal qualifiée, certes, pour coordonner

utilement ces grèves, et en prendre la direction, - on ne pouvait lui faire confiance- mais l'autre équipe s'est conduite d'une manière ignoble en se mettant à la remorque de toutes les réactions pour faire échec à ces mouvements». «Je dis staliniens et non communistes, car il faut en finir avec l'équivoque entretenue à plaisir par la presse bourgeoise aussi bien que par les séides du pontife de Moscou»...

«Que devons-nous faire? Quel est, pour les travailleurs en général comme pour le personnel enseignant la solution provisoire la meilleure - ou plutôt la moins mauvaise, puisqu'il ne peut y en avoir de vraiment bonne ?

C'est l'unité maintenue à la base, au Syndicat, dans l'autonomie, en attendant le possibilité de réunification des forces ouvrières dans le respect de la démocratie syndicale». ...C'est dans l'autonomie que nous pourrions défendre nos légitimes intérêts si nous savons créer un lien honnête entre tous les groupements de base, lequel serait l'embryon de l'unique CGT de l'avenir reprenant les traditions de lutte de classe et d'internationalisme qui étaient l'honneur du syndicalisme français d'avant les grandes tourmentes. C'est dans l'autonomie que nous lutterons le plus efficacement contre le nouveau massacre mondial qui se prépare sous nos yeux et qui, si nous laissons faire, achèverait la ruine de l'humanité».

En lançant la solution de l'autonomie, dit Valière «nous avons coupé l'herbe sous les pieds de F.O.» (Lettre du 20.12.1967)

Le débat dans la tendance et ses environs est intense. Il a été lancé dès le 19 décembre par une circulaire de Vidalenche à l'intention des groupes départementaux. Ceux-ci envoient leur avis et se réunissent en janvier et février, départementalement et régionalement. L'Ecole Emancipée d'après 1936 regroupait l'ancienne majorité fédérale (dont les responsables se qualifiaient parfois de syndicalistes communistes, antistaliniens), des syndicalistes-révolutionnaires, des trotskystes (Parti Communiste Internationaliste après-guerre), de socialistes dissidents (PSOP, Parti Socialiste Ouvrier et Paysan, puis Action Socialiste Révolutionnaire et J. S.) et des libertaires. Une première division a eu lieu en 1946 avec la création de la C.N.T. (qui reprend la succession de la CGT-SR d'avant-guerre. Un des reconSTRUCTEURS de l'E.E, de 1944-45 avec PenNETIER et Valière, Georges Fontenys, responsable de la Fédération Anarchiste, écrit: «Beaucoup de militants de la F.A. - et j'en suis, essayant de créer un impossible syndicat des enseignants de la C.N.T. - se

rallient à la centrale anarcho-syndicaliste» (L'autre communisme. Acratie. 1990). La «Révolution Proletarienne», de son côté, publication que Monatte fait paraître début 1947 et qui influence des militants va prendre, dans la scission de 1947-48, le parti de F.O. en pensant pouvoir contrer son réformisme, en s'appuyant sur les éléments qui la rejoignent venus de dissidences qui avaient rompu avec la CGT à l'occasion de grèves non soutenues par une Confédération alors unie. Roger Hagnaner, enseignant, s'adresse aux amis de l'E.E. dans le n° de février 1948 de la R.P.: «Il paraît qu'adhérer à la CGT-FO c'est choisir entre deux tendances également condamnables. Il faudrait donc abdiquer ses idées propres, avant d'entrer. Si c'était vrai, nous resterions à la porte. C'est un terrain que l'on choisit... non un pavillon. Un terrain où il ne sera certainement pas plus difficile de demeurer soi-même que dans le camp où l'on ne se déplaçait qu'entre les rangs du service d'ordre et les faisceaux des projecteurs...».

Bouët fait écho au débat. Il craint que les positions du PCI sur l'URSS ne lui fassent pas tenir la balance égale entre Wall-Street et le Kremlin. Les trotskistes qui ont pris en décembre la décision d'exclure, s'il y en a eu, les militants qui n'auraient pas participé aux grèves de l'année. sont en effet partagés entre partisans de l'autonomie et partisans du maintien à la CGT. Mais cette dernière position n'est pas due à leur analyse de l'URSS!

Valière est proche au départ de la deuxième option : «Ayant cohabité avec les staliniens depuis 1926, je n'ai jamais eu de complexe à leur égard, ni à la F.U., ni au S.N.I. Et comme la CGT Frachon, après la scission de 1947 restait la centrale la plus ouvrière et la plus nombreuse, ma réaction était d'y rester». (Lettre à Vidalenche. 8.12.1967)

Dans sa lettre du 13 décembre 1947, il écrivait : «...Je n'ai pas encore de position définitivement arrêtée et l'avis des autres camarades me sera précieux pour la fixer... Si, malgré nos efforts, la scission se produisait, notre groupe E.E. ne saurait envisager la reconstitution de l'ex Fédération unitaire, d'une Fédération autonome par exemple. Nous devrions tout faire pour que le S.N. ne se coupe pas de la classe ouvrière et reste par conséquent à la C.G.T. la plus nombreuse, celle de Frachon probablement.

Mais je pense que si le S.N. rompait avec la C.G.T., nous ferions une faute en nous coupant des instituteurs et en restant seuls avec les staliniens chez Benoît Frachon. Il nous faudrait, sans enthousiasme peut-être, rester malgré tout au S.N. parce que c'est là que serait la majorité des enseignants, parce que nous

serions en permanence les protagonistes de la reconstitution de l'unité confédérale».

### **Car, où est la priorité ?**

«Je n'ai jamais fait campagne pour le maintien à la CGT et ai renoncé en fait à défendre mes préférences personnelles». «En la matière, disait-il dans sa lettre du 8.12.67, un point de vue personnel ne vaut pas grand' chose» pour des raisons qui sont à tous apparues très vite comme capitales : ...faire passer l'unité de la tendance et de l'organisation syndicale avant tout.» (Lettre à Vidalenche du 13.12.67)

«Pour nous, l'autonomie n'a jamais été considérée comme la solution miracle, dosée de toutes les vertus, et... définitive.

Nous étions conscients des inconvénients et des dangers de l'absence de tout lien confédéral pour les syndiqués de l'Enseignement. Notre but était limité, donc imparfait: sauver l'unité de la corporation en attendant... la reconstitution d'une CGT unique et démocratique !...» (Lettre à Vidalenche du 10.11.967).

La solution de l'autonomie est, pour l'E.E une solution de repli dans la mesure où ne sont pas reprises ces propositions de congrès extraordinaires pour une réorganisation/réorientation de la C.G.T.: «Nous en prenons acte avec regret, mais nous en prenons acte...» Vous ne voulez pas rester à la C.G.T., nous ne voulons pas aller à Force ouvrière»; (En indiquer avec force les raisons: c'est opter pour un bloc, c'est s'installer dans la scission, etc.). Reste donc l'autonomie de la F.E.N. et du S.N.I...» (Valière dans une lettre du 24 décembre où il synthétise les discussions qu'il a depuis le 22 décembre avec les Amis de l'EE présents à Paris pour les réunions de la MGEN, du Bureau national et du Conseil national du SNI et la nombreuse correspondance qu'il a reçue). Quelques jours plus tard, il écrit encore: « Je t'avouerai entre nous, que je ne suis pas un partisan tellement convaincu de l'autonomie et que, personnellement, je lui préférerais le maintien à la C.G.T. Mais, dans un milieu comme le S.N.I., l'autonomie me paraît la solution la plus sage: d'où mon ralliement».

Dans son n° du 4 janvier 1948, «L'Ecole Emancipée» pose les trois solutions possibles pour les enseignants si rien ne change sur le plan confédéral :

- rester à la CGT-Frachon
- ou aller à la CGT-Jouhaux - ou passer à l'autonomie.

C'est la dernière solution qui nous paraît la moins mauvaise.» «Cette solution heurtait quelques-uns» des meilleurs d'entre nous, alors aussi - on peut bien

l'avouer vingt ans après ! - que bon nombre d'entre nous enfouissaient, au plus profond d'eux-mêmes, un penchant naturel pour la C.G.T. qui semblait bien rester la centrale la plus nombreuse et en tout cas la plus ouvrière.» (Yves Thomas. E.E. 1.11.69).

#### LES PARTISANS DU PASSAGE A F.O.

Le 22 janvier avaient été publiés, dans «L'Ecole Libératrice», comme document d'information, un texte de Pierre Neumeyer, artisan de la scission confédérale, syndicaliste des Douanes : «Indépendants nous sommes, indépendants nous serons de toute formation politique ou gouvernementale quelle qu'elle soit», et un autre, signé CGT-FO: « Ce qu'est la CGT-FO ». Bonissel, qui n'a peut être pas encore fait son choix, accompagne ces textes d'extraits «d'ouvrages sérieux» marqués d'une bonne dose d'anticommunisme, relevant, à partir de 1917, «l'influence néfaste des impératifs politiques sur la C.G.T.», tout en indiquant que la nouvelle CGT-FO qui se constitue groupe déjà «un million de syndiqués». Mais, finalement, aucun membre du B. N. ne prendra position pour F.O.

C'est par rapport à l'autonomie que les partisans du passage à F.O., comme ceux du maintien à la C.G.T., vont s'exprimer, conscients, sans doute, que c'est la position la plus forte:

Les premiers ne le feront qu'à partir du 5 février, par la reproduction dans l'Ecole Libératrice d'un texte tiré du bulletin de l'Eure, suivi le 19 février d'un texte de Pierre Bruguet, secrétaire adjoint de la Seine-Inférieure, défensif : «Un syndicat national unique aurait pu vivre autonome, mais il s'avère déjà que nos camarades communistes ont pris position et que minoritaires ils resteront à la CGT. Cela change totalement le problème.»

Au congrès du SNI (mars 1948), Bruguet, porte-parole des partisans de F.O. explique que la scission n'est pas quelque chose d'artificiel, créée par une poignée d'hommes sans responsabilité et sans scrupules. L'unité vient de subir les contrecoups de la vie politique intérieure et extérieure. Son choix est clair : il défend et justifie le plan Marshall «qui ne saurait nuire à la classe ouvrière». Il dénonce la position de la majorité confédérale (en oubliant que ses amis ont voté la plupart des décisions) «défendant depuis la Libération la politique de blocage des salaires, donnant comme

seul mot d'ordre d'augmenter la production et condamnant toutes les grèves, la grève étant considérée comme l'arme des trusts»

Pour certains, «le courant autonomiste» semble

#### LES PARTISANS DU MAINTIEN A LA C.G.T.

être l'adversaire principal, bien avant la prise de position des majoritaires : «Nous tenons à préciser nettement qu'on ne nous embarquera pas dans cette galère et que cette position chèvre et chou, si elle peut paraître en théorie séduisante, est certainement de toutes, celle qui portera le plus rude coup aux intérêts de l'ensemble du corps enseignant et la défense de l'école laïque». «Cette position autonomiste consacre la scission. Peu courageuse en ce sens qu'elle évite le choix et esquive les responsabilités, Elle tend cependant à accréditer l'existence de deux centrales ouvrières» (Ducol).

L'autonomie est aussi stigmatisée comme l'anti-chambre du passage à F.O. : «Nous considérons qu'envisager le départ des instituteurs de la C.G.T. est un geste qui ne peut être qu'inspiré par les dirigeants de «F.O.» et pour les aider dans leur travail de division» (Déclaration commune des «cégétistes» au B. N. du SNI du 14 janvier 1948). Les autonomes sont des «scissionnistes honteux» (Paul Delanoue. L'Humanité. 18 janvier). Et l'évolution d'un certain nombre de syndicats autonomes ayant rompu depuis 45 avec la CGT semble leur donner raison. Les partisans de F.O. avancent masqués. «L'autonomie est une stupidité ou une escroquerie... forme hypocrite du passage à F.O.» (Elie Bloncourt. L'Elan syndicaliste, Mars 1948).

Les courants autonomes et F.O. sont amalgamés: «Une F.E.N. autonome. Tous les intéressés savent que c'est là pure fiction. L'autonomie n'est pas une position tenable pendant plus de quelques mois». Et un interview de Jouhaux à «L'Intransigeant» est cité : «L'autonomie syndicale n'a pas plus de sens aujourd'hui que l'isolement d'une nation au milieu du monde. Il n'est pas possible à une organisation syndicale de demeurer à l'écart » (Delanoue, Contre la scission, L'Enseignement public, Janvier 1948). «Les scissionnistes sont ceux qui quittent la C.G.T., que ce soit pour aller à Force Ouvrière ou dans l'illusoire, intenable et provisoire autonomie, premier pas vers Force Ouvrière». (Paul Delanoue. Indépendance, Démocratie, Action, L'Ecole Libératrice, 5 février 1948).

*Dans «L'Humanité», du 18 janvier, Delanoue accuse le mot d'ordre d'autonomie de venir du cabinet du ministre. «Il est clair que ce sont les partisans de la secte F.O. qui veulent nous y entraîner, sachant bien que les instituteurs ont compris la honteuse manœuvre de division perpétrée par les tenants de F.O. l'indépendance cousue de fil gouvernemental» (Jean Grador, L'Elan syndicaliste, Mars 1948). «Nous les dénonçons quand ils se rallient à l'autonomie, car leur but reste le même : briser la C.G.T. au profit de leurs amis ministres...» (M. Bonin, L'Elan syndicaliste, Mars 1948)*

*A ceux qui opposent maintien dans la CGT et unité du SNI, Lucette Justaféré, (Où sont les scissionnistes ? Ecole Libératrice, 12 février) rappelle le passé récent de la Résistance et oppose le SNI de la CGT clandestine («c'est à ce SNI que nous entendons rester fidèles») à celui de Babau, organisateur des enseignants de FO, naguère responsable agréé par Vichy pour le groupement professionnel des instituteurs de la Zone sud.*

Les cégétistes insistent sur la liaison avec le mouvement ouvrier national et international et les risques de régression corporatiste sinon amicaliste que comporte l'autonomie: «Un syndicat autonome aura «un caractère plus corporatif que syndicaliste», «amené à se replier sur lui-même», il «perdra vite de sa vigueur et de son efficacité et deviendra un jouet entre les mains des gouvernements». (Ducol)

Enfin il affirme: «Nous déclarons fermement que nous nous refusons à apporter un appui quelconque, même détourné, à ce geste de scission et qu'en aucune manière, il ne peut être question pour nous de quitter cette grande CGT à laquelle nous restons indéfectiblement attachés» (Déclaration des cégétistes au B. N. du 14 janvier 1948 où les majoritaires annonçaient qu'ils se rallieraient aux décisions de la majorité issue de la consultation).

#### LA CONVERSION DES MAJORITAIRES A L'AUTONOMIE

Le 5 février, Aigueperse admet la possibilité de l'autonomie, mais ne formule pas encore son choix personnel: «cette dernière solution m'aurait paru autrefois une hérésie. Je n'aurai pas compris qu'un syndiqué puisse ne pas avoir de carte confédérale en poche. Elle me déplait encore; mais si, dans l'intérêt immédiat, elle se révèle la seule susceptible de sauver notre

organisation, je suis prêt à m'y rallier avec l'espoir que la situation se clarifiera et qu'à brève échéance : - ou bien l'unité confédérale se reconstituera ; - ou bien que le Syndicat national rejoindra la Centrale dont l'orientation répondra le mieux aux aspirations de la majorité des instituteurs». (L'Ecole Libératrice).

Cependant, dans le numéro de janvier du «Travailleur», organe du Syndicat National de l'Enseignement technique (à majorité «cégétiste», future composante du SNES), Georges Lauré, futur secrétaire de la FEN, n'a pas ces prudences. C'est, à notre connaissance la première expression publique favorable à l'autonomie d'un responsable majoritaire: «Dans quelques jours vont s'ouvrir les Congrès régionaux; mes camarades majoritaires du B. N. y seront délégués... Ils sont partisans du maintien du SNET dans la CGT; ils vous le diront et s'efforceront de vous entraîner à leur suite. Je crois qu'ils commettront ainsi une lourde faute contre l'unité... Je ne leur reproche pas de préférer la CGT; ils sont logiques avec eux-mêmes, et c'est leur droit; c'est même aujourd'hui leur devoir de vous le dire; comme c'est mon devoir de préférer l'idée «Force Ouvrière» et mon devoir de vous le dire : il est nécessaire sans aucun doute, pour bannir toute équivoque, que se comptent les amis de la CGT actuelle, ceux de «F.O.» et ceux qui se réservent». Mais, dit-il, «L'adhésion du SNET à «F.O.» ne me paraîtrait pas plus sage, parce qu'il aurait exactement les mêmes conséquences... Même si par impossible nous parvenions à sauver notre unité, tout en adhérant à une des deux Centrales, nous commettrions une faute contre la classe ouvrière : nous accepterions la scission, nous la consacrerions par notre choix même ...La solution est dans l'indépendance... Elle seule assure l'unité sans trahir personne et sauvegarde l'avenir dans un SNET qui pourra conserver, grâce à elle, la plus grande partie de ses effectifs»

Au congrès du SNI de mars 1948, Bonissel dira que la majorité «n'ignore pas les faiblesses que présente cette solution et la rupture de fait avec les organisations ouvrières n'est pas la moindre. Mais le souci primordial du Bureau a été d'éviter l'émiettement du S.N.». Implicitement ou explicitement, en filigrane des écrits et interventions on peut cerner quelques considérants qui ont pesé lourd:

Les rivalités corporatives avec l'U.G.F.F. (Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires), qui ont déjà amené la F.E.N. à se battre seule et à voir Alain Le Léap préféré à l'un des siens à la tête de l'Union ont distendu les liens avec le reste de la Fonction Publique C.G.T.

Le début de constitution de «l'Empire FEN» (mutuelles, post et périscolaire, organisations laïques) menacé par un éclatement a aussi joué dans le sens de l'autonomie.

De même que la défense laïque face à un gouvernement peu engagé sur ce terrain et sur une orientation «troisième force» dont la question laïque risquait de faire les frais.

Enfin, l'atout paradoxal de l'autonomie est qu'elle ouvre la possibilité de transformer sa faiblesse en force ; de faire de l'unité maintenue, sans allégeance à l'une ou l'autre des confédérations, un instrument pour aider à l'unité d'action, un exemple de cohabitation possible prêchant pour le retour à l'unité organique. C'est ce dernier argument que l'E.E avance depuis le début qui donnera sa cohérence au choix des autonomes. A condition que les cégétistes reviennent sur leur engagement en forme d'ultimatum. Ce qu'ils feront in fine, compte tenu qu'on leur concède la possibilité de maintenir une affiliation confédérale. Entendu, et tout le monde s'entend pour le dire, et tout le monde se trompe, que l'autonomie est éminemment provisoire : «Réserver pour l'avenir que nous espérons prochain toutes les possibilités d'union et toutes les chances d'action, telle est la signification de l'appel en faveur de l'autonomie» (Bonissel, au congrès d'avril). Et la motion qui sera votée assigne au SNI la tâche de «prendre tous les contacts nécessaires avec les deux autres centrales, avec tous les courants, avec tous ceux qui veulent reforger l'unité du mouvement syndical» (souligné par l'auteur), «travailler à la reconstitution d'une CGT unique et démocratique sur des bases plus solides que celles définies au congrès de Toulouse en 1936» (Valière).

Les «cégétistes», quant à eux, n'envisagent que de «travailler... au retour du syndicat national au sein de notre grande centrale syndicale» (Intervention de L. Justafre au congrès du SNI). C'est-à-dire se refusent à poser le problème en terme de réunification.

### L'ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Les «cégétistes» et l'EE estiment que la consultation des syndiqués doit être organisée par chaque section départementale (A. G. Congrès...) conformément aux règles statutaires de ces sections qui sont diversifiées et souveraines: «Le syndicat national est une fédération de syndicats départementaux et... le

bureau national n'a pas le droit d'imposer un mode de consultation plus qu'un autre» (Valière). Mais la motion Delanoue, appuyée par l'EE, est repoussée et c'est un referendum qui est organisé, c'est-à-dire une consultation individuelle de chaque adhérent : «Le bureau recommande aux sections d'adopter le système de votation employé pour les élections au conseil départemental». Cette formulation souple permet l'abstention des cégétistes. Contrairement à ce qu'écrivent Aigueperse et Chéramy dans Un syndicat pas comme les autres: le SNI, Delanoue n'a pas voté en opposition à son vote de décembre sur la consultation (vote qui avait été unanime), car les modalités n'étaient pas encore, alors, précisées.

Au B. N. du 18 février les majoritaires proposent les trois questions suivantes :

1/ Etes-vous partisan de maintenir l'adhésion du SNI à la CGT ?

2/ Si la majorité se prononce pour le retrait de la CGT, êtes-vous partisan de l'adhésion du SNI à la CGT-FO ?

3/ Si la majorité est hostile aussi bien à l'adhésion à la CGT qu'à l'adhésion à FO, êtes-vous partisan de maintenir à tout prix l'unité du SNI et de la FEN comme organisations autonomes, quelle que soit votre réponse aux questions précédentes ?»

Delanoue reproche à la formulation de ne pas placer les trois options sur le même plan puis reprend un projet de questionnaire de la Vienne qui ne pose pas davantage les différentes options sur le même plan : «Etes-vous d'avis de maintenir l'unité

1/ de votre section syndicale ?

2/ de votre syndicat départemental ?

3/ de votre union départementale ?

4/ de votre S.N. ?

5/ de votre fédération ?

6/ dans la C.G.T. ?

Si un échelon quelconque du mouvement syndical une majorité se prononce pour une scission, êtes-vous d'avis que la minorité doive suivre la majorité dans la voie de la scission?»

Le 19 février, les 12 majoritaires et les 3 E.E. du B. N. publient un appel commun pour l'autonomie : «...Nous pensons que proposer l'affiliation à l'une ou l'autre des deux centrales ouvrières amènerait inévitablement la formation dans chaque département d'au moins deux syndicats de minorité s'usant en luttes fra-

tricides et stériles...».

*L'E.E. avait quitté la majorité «bicéphale» (cégétistes-majoritaires) en 1946. Une nouvelle majorité, sans les cégétistes se constitue au congrès du SNI de mars 1948 autour d'une motion d'orientation dite Bonissel-Valière. En avril, Valière écrit dans l'«Ecole Libératrice» : «Les meilleures motions ne sont rien si elles ne sont que des pièces d'archives». L'Ecole Emancipée quittera la nouvelle majorité l'année suivante.*

#### LA QUESTION DE LA POSSIBILITE DE LA DOUBLE AFFILIATION

Après que L. Justafre ait appelé «les maîtres de toutes tendances syndicales qui se sont prononcés pour le maintien à la CGT à prendre leur carte confédérale et à resserrer leur liaison avec le mouvement ouvrier», Debard (Drôme) dépose une motion où il est dit que «les instituteurs pourront posséder une carte confédérale et travailler ainsi dans les unions locales, les unions départementales...». Une motion de ce type qui rencontre la seule opposition de l'E.E. est adoptée au SNES. Dès fin décembre 1947, Louis Bouët avait écrit dans «l'Ecole Emancipée» : «...Choisir la sauce à laquelle nous serons mangés, voilà à quoi l'on nous invite présentement. Et aussi payer les cuisiniers de nos maigres ressources. Merci bien ! Nous ne devons cotiser ni à l'une des centrales, ni à l'autre, les expériences faites sont concluantes. Il faut réserver nos pauvres deniers et nos forces pour une action saine en faveur de la cause qui nous est chère.»

Au S.N.I., Brugnion (Aisne) présente une motion contradictoire : «l'affiliation d'un certain nombre de membres à une centrale syndicale serait en fait et en droit la constitution d'un syndicat dans le syndicat et serait susceptible de détruire l'unité du syndicat national autonome. Se prononce contre toute organisation fractionnelle de l'une ou l'autre des centrales l'intérieur du syndicat national autonome».

*Dans son éditorial de «L'Ecole Libératrice» du 31 mars, Aigueperse commente : «Il n'était vraiment ni possible, ni souhaitable de transformer chacune de nos sections en une sorte de cartel départemental formé de groupes obéissant à des règles différentes et maintenant essentiellement une action fractionnelle. L'unité de l'organisation n'aurait pas résisté longtemps à de tels assauts».*

Mais Aigueperse amende tout de même la mo-

tion Brugnion en lui faisant préciser que «le congrès ne se considère pas comme qualifié pour autoriser ou interdire des prises de cartes confédérales à titre individuel qu'il n'a pas à connaître», la motion est adoptée.

*Les résultats de la consultation nationale, à laquelle 2/3 des adhérents ont participé avaient donné 38,19 % pour la CGT, 25,05 % pour FO, et 82,66 % pour l'autonomie. Un recoupement des votes montre que les partisans de la CGT se sont au mieux divisés en deux sur la question de l'autonomie puisqu'il n'y a eu que 17 % de contre, avec un léger avantage en leur sein pour l'autonomie. Un maintien dans la seule CGT manque d'évidence. Labrunie «affirme son attachement à la CGT et à la classe ouvrière, mais aussi son attachement au syndicat national et à son unité, car, dit-il «nous avons manifesté depuis plusieurs mois notre fidélité à la CGT, nous ne voulons pas continuer cette fidélité en quittant la masse du personnel enseignant». (compte rendu de l'Ecole Libératrice du 15 avril 1948). Dans un texte envoyé à «l'Ecole Libératrice» le 6 avril, DU syndicat autonome... à la CGT, Delanoue fustige une «faible majorité sectaire» qui, «contrairement à ce qui s'est passé dans tous les autres syndicats universitaires nous a refusé le droit de nous organiser à l'intérieur de notre Syndicat national entre partisans de la CGT» «Nous entendons tout faire pour ramener à la CGT notre syndicat national, celui que nous avons contribué à reconstituer quand d'autres désertaient. Nous voulons continuer le combat au sein du Syndicat autonome... Les nécessités de l'action ramèneront le syndicat à la CGT... Nous saurons démontrer le mouvement en marchant...»*

Le SNES s'est prononcé à plus de 60 % pour le retrait de la CGT, le SNCM (Syndicat National des collègues modernes) qui fusionnera avec lui en 1948 s'est prononcé à la majorité relative pour l'autonomie (47 % ; 37 % pour FO, 21 % pour la CGT), le SNET aussi, mais de justesse (47% contre 43% pour le maintien à la CGT ; 10% pour FO). Le SNESUP, quoiqu'à majorité cégétiste, décide de rester à la F.E.N. autonome.

Le congrès de la FEN qui se réunit dans la foulée vote l'autonomie, la motion Bonissel-Valière et la position du congrès du SNI sur la double affiliation. Il rejette une proposition Delanoue qui préconisait que «la Fédération autonome groupe des syndicats d'esprit laïque dont elle ignore l'affiliation». La motion retenue par le congrès se contente de dire que «chaque syndicat s'administre librement dans la limite des statuts fédéraux». Le maintien de l'unité implique des garanties démocratiques qui seront concrétisés sous la forme d'un droit de tendance.

20 % des syndiqués des centres d'apprentissage, devant le refus de leur syndicat d'organiser une consultation, l'ont quitté dès janvier pour F.O. qui constitue aussi un syndicat des agents et une FEN-FO. Il y aura un temps, à la FEN, une tendance des partisans de F.O., distincte de la «majorité autonome». Le congrès du syndicat des centres d'apprentissage, réuni en mars, se prononcera quasi unanimement (2 contre) pour le maintien à la C.G.T. Le Syndicat des agents fera de même.

Une F.E.N.-CGT est créée qui accueillera les adhésions individuelles. Une décision du Parti communiste français, qu'il rend publique en janvier 1954, mettra fin à la double affiliation des militants communistes cégétistes. En octobre, F.O. mettra fin aussi à la double affiliation.

Les enseignants, malgré le poids du PC, du PS et de la franc-maçonnerie en leur sein, ont tourné le dos aux consignes de division. C'est une autre autonomie qui mérite réflexion.

### Notes

<sup>(1)</sup> Paul Delanoue (1908-1983), instituteur, avait été secrétaire général de l'Union Générale des étudiants de l'enseignement, organisation liée à la Fédération Unitaire mais sous contrôle de la M.O.R. (Mouvement Ouvrier Révolutionnaire) liée au P.C., et non de la majorité fédérale. Il sera ensuite, dans les années trente, responsable avec Georges Cogniot de l'Internationale des Travailleurs de l'enseignement. Rédacteur en chef de La Vie Ouvrière, organe de la CGT, de la Libération à mars 1946.

<sup>(2)</sup> Henri Aigueperse, instituteur, a adhéré en 1921 à la F.U. (Fédération de l'Enseignement de la CGTU à partir de 1922), il la quitte en 1934 pour le SNI, avec sa tendance, la Ligue syndicaliste, qui reflétait les idées de la «Révolution Proletarienne» de Pierre Monatte. Il est à la tête du syndicat en 1946.

<sup>(3)</sup> René Bonissel (1898-1978), instituteur, prend la tête en 1941 de la section clandestine du SNI. Révoqué en 1941 comme franc-maçon. A la Libération, il dirige l'Ecole Libératrice et la Tribune des fonctionnaires.

<sup>(4)</sup> Louis Bouët, instituteur retraité fondateur et secrétaire de la Fédération Unitaire (F.U.).

<sup>(5)</sup> Henri Vidalenche, instituteur dans le Rhône, responsable national de la tendance Ecole Emancipée en 1947-1948.

<sup>(6)</sup> Marcel Valière (1905-1973), instituteur, dernier secrétaire de la F.U., élu au Bureau national du S.N.I.

### Bibliographie

#### Articles sur la scission

Yves THOMAS, La scission et les organisations syndicales de l'Education nationale.

Henri VIDALENCHE, La scission et l'Ecole Emancipée. Brochure «Où va la FEN ?» (n° spécial Ecole Emancipée 1969).  
Didier SAPOJNIK, Novembre 1947 - mars 1948 : La Fédération de l' Education nationale choisit l'autonomie, Le Mouvement Social, n° 92. 1975)

Danielle Pouzache, La FEN de la Libération à 1947 et le SNI : le cheminement vers l'autonomie, Points de repères, Janvier 1999. Article à paraître sur les syndicats du secondaire.

#### Ouvrages sur la F.E.N.

Bouët Louis, Trente ans de combat (L'Amitié par le livre. 1972)  
Chéramy Robert, La Fédération de l' Education Nationale (EPI. 1974),

Féraud et Vidalenche, Notre ami Valière (n° spécial E.E. 1975)

Aubert, Bergougnoux, Martin, Mouriaux, La Forteresse enseignante, ouvrage collectif. (Fayard 1985).

Aigueperse Henri et Robert Chéramy, Un syndicat pas comme les autres : le SNI, Martinsart/Sudel, 1990.

Batsch Laurent, La FEN au tournant, La Brèche, 1987.

Geay Bertrand, Le syndicalisme enseignant, La Découverte. 1997.

Girault Jacques, Communication sur la FEN au colloque de Ressay sur l'Unité syndicale en France, éd. Syllepse 1996.  
Mouriaux René, Le syndicalisme enseignant en France, Coll. Que sais-je ? PUF 1996.

Robert André, Le syndicalisme des enseignants, La Documentation française, 1995.

#### Ouvrages généraux

Bidouze René, Les Fonctionnaires sujets ou citoyens ?, éd. Sociales. 1979.

Mencherini Robert, Guerre froide, grèves rouges, Ed. Syllepse. 1998).



## Débat

### **André Dellinger**

Je fais deux remarques. Côté syndical la scission dans l'enseignement et aussi dans la Fonction publique s'est organisée d'après René Gilloux par pans entiers. Et il ajoutait : les indirectes d'un côté, les contributions directes de l'autre, tous comme un seul homme. Il ajoutait que c'était selon la tendance majoritaire de la Commission paritaire. Mais cela n'a qu'une valeur explicative limitée parce qu'étant issue de l'élection, la CAP était aussi à l'image de son corps électoral. La scission ne s'est pas faite par parties proportionnelles, elle s'est faite assez massivement.

Deuxièmement il manque un peu les partis politiques. Il y a donc tout un aspect politique lié aux grèves de 47, à la position de Jules Moch face aux grèves pour faire que soit créé un syndicalisme modéré.

### **François Blanchard**

Il ne faut pas laisser penser que la scission n'aurait pas eu lieu si elle n'avait pas été télécommandée de l'extérieur. Elle aurait eu lieu probablement mais il ne faut pas non plus passer sous silence le fait qu'il y a eu encouragement ou en tout cas soutien financier. On a retrouvé le phénomène quand le SNES s'est trouvé affilié à la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante, la CMOPE<sup>(1)</sup>. Je suis intervenu à un Congrès de la CMOPE à Dublin pour demander que les fonds qui venaient à la CMOPE par le canal de la C I A soient refusés. Ces problèmes ont resurgi dans les années 80, non plus à la CMOPE, mais au SPIE<sup>(2)</sup>, dans les mêmes termes.

Je voudrais rappeler aussi que 1946, c'est l'année de la reconstitution de la CFTC et revenir sur un aspect un peu cocasse, tout le monde disant : « nous sommes là provisoirement dans la FEN ». Beaucoup de gens n'étaient pas naïfs au point de croire que la situation se réglerait en quelques années, mais c'était la manifestation d'un principe. A l'heure actuelle, si on parle CGT, FO et scission de 48, les jeunes peuvent se demander : mais que vient faire là-dedans la troisième composante, c'est à dire la CFTC, devenue plus tard la CFDT ?

A propos de l'unité, il faut expliquer la phraséologie unitariste : c'est la proclamation par tout le monde que nous sommes pour l'unité organique des travailleurs sur une base de classe, peut-être par une application un peu simpliste du marxisme ou de l'anarcho-syndicalisme. Il n'est pas normal que la classe ouvrière n'ait pas pour se défendre une organisation unique. Il y a deux grands courants du syndicalisme : il y a ceux qui sont pour l'unité organique fondée sur la

lutte de classe et ceux qui sont pour diviser les travailleurs. Les premiers se réfèrent à la Charte d'Amiens<sup>(3)</sup>, pour eux la grève générale est le moyen d'intervention de la classe ouvrière.

Il faut dire cela pour l'histoire, tout en sachant que les choses ont un peu évolué. Il y a toujours eu une conception des groupes sociaux comme ensembles fermés, immuables. Or la classe ouvrière a beaucoup évolué et elle continue. De nos jours, il faut donc regarder cet aspect-là autrement. On pouvait discuter de cette façon-là en 48, par rapport à l'autonomie. Maintenant on peut juger l'autonomie syndicale d'une branche professionnelle comme celle de l'enseignement, avec organisation en tendances, d'une autre façon. Personnellement, j'ai par exemple changé d'avis sur la question. Pour moi, aujourd'hui, cela relève complètement de l'idéologie que de dire : « c'est un avantage pour les enseignants d'être à une confédération ». Regardons les choses concrètement. Par exemple, dans les établissements, comment peuvent être assurées les liaisons effectives avec les syndicats ouvriers. Je ne vois pas comment. Il y a eu des tentatives pourtant ! L'option de s'organiser dans une branche comme l'enseignement sur une base reconnaissant les tendances, c'est une option qui se défend, même si elle ne traduit pas le point de vue marxiste classique sur les classes sociales.

### **Jacques Girault**

1 - Prenons l'attitude des dirigeants des syndicats dans les groupes FO et dans l'organisation des groupes FO qui se fait en novembre-décembre 47 et qui décident de quitter la CGT. A la fois les dirigeants des syndicats enseignants ont joué un rôle très important et au moment de la discussion forte de novembre-décembre 47, Adrien Lavergne dit : « il n'est pas question d'aller vers la scission ». C'est quelque chose d'extrêmement fort qu'il ne faut pas négliger. Il y avait une pression très importante de la part de leurs camarades. Je vous renvoie au livre de Denis Lefèvre sur la scission et la naissance de FO, il a publié toute une série de passages de la sténographie de conférences.

2 - Il faut bien voir que les deux partis de gauche sont hostiles à l'autonomie. La SFIO est farouchement hostile à la scission et il y a dans la revue socialiste plusieurs articles de Pierre Giraud notamment, qui considère que la marche vers l'autonomie de la FEN est complètement ridicule et que ce n'est pas la solution. Il faut bien voir aussi que dans le Parti communiste il y a une hostilité envers l'autonomie. Et de voir que quelle que soit l'appartenance des militants, grossièrement



90 % d'entre eux ont tenu le choc. Il y a eu des pressions, il y a eu la pression des capitaux extérieurs, elle est quand même négligeable par rapport à la pression de leurs camarades des partis sur eux.

Je veux terminer par une incidente pour la suite : il faut quand même voir que les confédérations ouvrières, sauf la CFTC, ont été privées des enseignants et que cela a été quelque chose de dramatique.

### **François Blanchard**

La CFDT, qui a comme secrétaire générale une enseignante, n'a pas tellement bénéficié des apports des enseignants, en ce qui concerne la politique scolaire qu'elle préconise !

### **Raphaël Szajfeld**

Mon constat : je pense aux faiblesses des syndicats confédérés aujourd'hui et à la difficulté à laquelle ils se sont heurtés : comment prendre en compte les identités professionnelles ? Et c'est pourquoi, sans vouloir lire l'histoire d'hier avec ce qu'on a aujourd'hui, je me demande si dans la réaction massive au moment des votes, il n'y avait pas déjà chez les personnels, indépendamment des débats politiques, une forte affirmation d'une identité professionnelle. Cela mérite d'être souligné.

### **Jacques Girault**

C'est ce que dit Adrien Lavergne dans la deuxième réunion du groupe FO : si on va à FO, on va faire éclater le syndicalisme enseignant. Or, l'enseignement est menacé, l'école laïque est menacée.

### **Alain Dalançon**

François Blanchard dit : les choix ont été beaucoup plus guidés par l'idéologie. Ne peut-on pas dire que toutes les prises de position relèvent de l'idéologie ? Je suis frappé de voir que la classe ouvrière, historiquement, s'est construite essentiellement à partir de la construction d'une identité qui s'enracine sans doute dans le travail mais qui s'enracine beaucoup plus à travers des luttes, des prises de positions idéologiques, des appartenances à des organisations, des références culturelles. Et on pourrait dire que les enseignants ont de la difficulté à se situer par rapport aux ouvriers qui se construisent une identité ou par rapport aux paysans qui dans le même temps, plus tardivement, le font aussi d'une certaine manière et sous des formes propres. On peut donc imaginer les raisonnements suivants. Il est évident que nous, enseignants,

nous n'allons pas prendre nos références du côté des paysans. Mais on va essayer de les trouver du côté de la classe ouvrière, d'autant que nous avons une approche de la société en termes de classes antagonistes qui peut nous permettre de nous situer du côté des travailleurs. Il y a là le résumé de tous les débats idéologiques qui ont traversé le mouvement syndical enseignant depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Le problème est : va-t-on trahir l'unité que nous avons réussi à construire à travers les luttes, la réunification de 36, les luttes de la Résistance ? Faut-il couper les ponts avec la classe ouvrière ? C'est la raison pour laquelle c'est un déchirement, pas simplement pour ceux qui vont choisir de rester à la CGT mais aussi du côté des camarades de l'Ecole émancipée. Et sûrement aussi du côté de ceux qui ont choisi l'autonomie. C'est un déchirement que de couper les ponts avec la classe ouvrière. Donc, si on choisit l'autonomie, ça ne peut être que d'une manière provisoire, pour reconstituer l'unité des travailleurs aux côtés de la classe ouvrière. Jean-Pierre Debourdeau a bien mis en évidence le fait que tout part de deux présupposés. La scission, elle est faite, il n'y a rien à y faire. Ou alors, la scission n'est pas encore accomplie et ne pourrait-on pas essayer d'intervenir pour éviter qu'elle ne se fasse. Ce sont les réflexions auxquelles on est confronté au mois de décembre 47 et même au mois de janvier 48. Et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'hésitation. Il peut y avoir des réponses des uns et des autres qui apparaissent contradictoires, suivant qu'on les prend à tel ou tel moment. Ceux qui vont choisir l'autonomie vont dire très vite : la scission est faite et donc il faut que nous nous positionnions par rapport à ça. Tandis que les autres vont dire : la scission, ce n'est pas vrai à la limite, c'est une minorité qui part de la CGT et donc nous allons tout faire pour essayer de maintenir l'unité.

Pour prendre le cas des camarades de l'Ecole émancipée, il faut apporter plus de soin à leur attitude. J'aimerais savoir pourquoi il y a eu quelquefois cette transition dans la position des uns et des autres ? Elle ne me semble pas pouvoir s'expliquer simplement parce qu'en dehors d'eux, la situation avait évolué, la scission était devenue une fatalité. Parce que du côté des camarades de l'Ecole émancipée, il y en a qui jusqu'au bout et jusqu'au congrès de la CGT, ont maintenu la position : nous resterons à la CGT. Un cas célèbre, c'est celui de Laurent Schwartz. Il était secrétaire de la Moselle à l'époque et trotskiste de la IV<sup>ème</sup> Internationale. Il raconte cela dans son livre paru en 1987. Nous l'avons interviewé avec Camy-Peyret deux ans plus tôt. Il aurait présidé au siège de la CGT, rue La-

fayette, une réunion des cégétistes pendant le congrès de la FEN de 1948 pour essayer d'harmoniser les positions des uns et des autres. Camy-Peyret y était. Il se souvient très bien que c'était Schwartz qui présidait, ce que celui-ci semble avoir oublié. En tout cas, Laurent Schwartz dit : « J'étais partisan de rester à la CGT. Ce qu'il fallait faire, c'était la transformer de l'intérieur ». C'est la question perpétuelle des rénovateurs, à l'intérieur ou pas. « La CGT telle qu'elle fonctionnait, c'était devenu insupportable. Certains de mes camarades ont décidé de partir, moi je considérais qu'il valait mieux rester, parce que cela maintient l'unité organique des travailleurs, de la classe ouvrière ». Probablement que, du côté des cégétistes qui sont restés fidèles à la FEN-CGT jusqu'au bout, il y avait aussi cette idée de transformer la CGT de l'intérieur. La FEN-CGT a fonctionné comme elle fonctionne encore, avec des mandats politiques et des mandats syndicaux. Il faudrait aussi qu'on approfondisse la position des différentes catégories de cégétistes.

### **André Dellinger**

A propos de ce qu'était la CGT à l'époque et de l'image qu'en avaient les enseignants. On parlait de l'identité professionnelle. Les enseignants travaillent en solitaires et bien mesurer ce que l'on fait est très difficile. Il y a là deux sources d'inquiétude qui conduisent à se rapprocher. Mais considérer qu'il n'y avait pas d'identité professionnelle à la CGT, je ne suis pas d'accord. Les mineurs étaient l'étalon : reconstruisons le pays, produisons. Et ces identités professionnelles hégémoniques avaient tellement pris le dessus qu'on en oublie les autres. Je prends un exemple : la FEN n'a pas été admise à négocier le statut général de la Fonction publique, elle n'était pas dans le Conseil syndical qui était saisi. Elle était un peu sur les strapontins des masses enseignantes. Ce problème d'identité n'a pas été résolu convenablement dans la CGT.

### **Louis Weber**

Je voulais poser deux ou trois questions en particulier après les interventions de Blanchard et avec le souci qu'a exprimé Alain Dalançon de recontextualiser les choses. Je crois qu'il faut le faire en deux dimensions : en France, par rapport à l'époque ; par rapport à d'autres traditions politiques et syndicales.

L'idée d'un syndicalisme et d'une classe ouvrière unis est une idée qui vient du courant que j'appellerai socialiste. Elle n'est pas partagée par d'autres courants

et notamment par les courants chrétiens. Nous parlons uniquement de la scission de la CGT parce que, dans les faits, la CFTC ne pèse guère. Si nous nous transportons en Belgique, où il n'y a pas hégémonie d'un seul courant (ni le courant dit socialiste, ni le courant dit chrétien-social ou chrétien-démocrate), nous ne pourrions pas raisonner de la même façon. En ce sens, nous avons affaire à une situation spécifique, avec un courant syndical «socialiste» hégémonique depuis un siècle.

La deuxième remarque, qui lui est peut-être liée : les scissions de cette période se sont produites au sein du courant socialiste. Elles n'ont pas touché du tout le courant chrétien en Belgique, au Pays-Bas ou en Allemagne. Et au sein du courant socialiste, elles ont concerné les pays où les partis communistes étaient forts. Je ne dis pas que c'était la faute du Parti communiste. Mais seulement qu'il y a concordance, tout au moins en France et en Italie. Là où les communistes n'ont jamais été très forts, il n'y a pas eu ce genre de conflit. Il y a sûrement un lien très fort avec la situation politique de ce moment-là.

Troisième remarque, sur l'identité professionnelle. André Robert<sup>0</sup> analyse très bien cette double identité du mouvement enseignant. C'est un mouvement syndical (au sens qu'il peut avoir dans d'autres professions), historiquement, mais aussi par sa façon de traiter les questions, par ses revendications. Il est en même temps profondément professionnel, au sens que les anglosaxons accordent à ce terme et qui est donc assez voisin des professions libérales. Je ne justifie pas à travers cela le fait que le mouvement syndical enseignant soit autonome, mais cela peut l'expliquer en partie. Il y a une dimension qui n'est pas dans ce qui a eu lieu, mais dans ce qui n'a pas eu lieu. Le secteur de l'enseignement est le seul où il y a eu passage à l'autonomie. Dans d'autres branches, cela n'a pas eu lieu, le problème ne s'est même pas posé. Cela voudrait dire qu'on ne peut pas réduire entièrement les traditions syndicales à un modèle valable pour toutes les branches professionnelles. On peut d'ailleurs remarquer que même dans les pays où le syndicalisme est très fort, comme dans les pays scandinaves, on croit à tort que c'est un syndicalisme unique. Il n'y a pas une confédération, contrairement à ce qu'on croit souvent, il y en a trois : il y a les ouvriers, les employés et les cadres (tous ceux qui ont une formation universitaire). Cela ne crée pas de problèmes car la régulation se fait à travers le Parti socialiste, dont le rôle n'est pas contesté.

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS

C.A.P. : Commission Administrative Paritaire, instituée, comme les Comités Techniques Paritaires, par la loi du 19 octobre 1946, portant Statut Général des Fonctionnaires. Les C.A.P. sont compétentes en matière de recrutement, de notation, d'avancement, d'affectation, de discipline et plus généralement pour toutes les questions concernant le personnel. Elles sont constituées pour moitié par les fonctionnaires, qui y élisent leurs représentants.

C.E.T. : Collège d'Enseignement Technique, nouvelle dénomination des centres d'apprentissage, à l'issue de la réforme Berthoin de 1959.

C.F.D.T. : La Confédération Française Démocratique du Travail fut créée en 1964 par la majorité de la C.F.T.C. (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens), par la déconfessionnalisation de celle-ci. Elle a pratiqué l'unité d'action avec la C.G.T. dans les années 70, situant son action clairement contre le capitalisme. A opéré ensuite un « recentrage » et s'est rapprochée de la FEN, voire de FO pour incarner un « syndicalisme responsable » qui s'est souvent traduit par un certain refus de l'action syndicale traditionnelle. S'est à nouveau rapprochée de la CGT ces dernières années.

C.F.T.C. : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, créée en 1919, s'est maintenue mais très affaiblie après la scission de 1964 et la création de la CFDT.

C.G.T. : Confédération générale du travail, la plus ancienne et longtemps la seule Confédération syndicale en France. Elle a connu plusieurs scissions : en 1921 et en 1948. La C.G.T. reste aujourd'hui la principale organisation française. Longtemps accusée d'être trop proche du Parti Communiste, son indépendance n'est plus contestée. Au plan internationale, la C.G.T. a définitivement quitté la F.S.M. mais sans pour autant rejoindre jusqu'ici la C.I.S.L. Par contre, elle a été admise en 1999 à la Confédération européenne des syndicats, où elle retrouve les autres Confédérations françaises.

C.G.T.-F.O. : Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière, issue de la scission de la C.G.T. de 1947, formée par la minorité socialisante de celle-ci.

C.G.T.-U. : Confédération Générale du Travail Unitaire, issue de la scission de la C.G.T. de 1921, regroupant notamment les syndicalistes communistes. Elle cesse d'exister en 1935 lors de la réunification.

C.I.A. : *Central Intelligence Agency*, agence centrale de renseignements des États-Unis, créée en 1947 sur proposition du président Truman.

C.M.O.P.E. : Confédération Mondiale des Organisations de la Profession Enseignante (ou W.C.O.T.P., World Confederation of the Organisations of the Teaching Profession). Créée le 1 août 1952 à Copenhague, après quatre ans de négociation entre la F.I.P.E.S.O. (Fédération Internationale des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Officiel), la F.I.A. I. (Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs) et la W.O.T.P. (World Organisation of the Teaching Profession). En France, l'adhésion de la F.I.P.E.S.O. à la C.M.O.P.E. est d'abord refusée par le SNES, qui finit par s'y rallier. La C.M.O.P.E. restera non alignée pendant la guerre froide et réunira des syndicats et des Associations professionnelles. Elle fusionnera avec le S.P.I.E. en 1992 pour former l'Internationale de l'Éducation. La C.M.O.P.E. a pour objet, selon ses statuts (article 3) de perfectionner les méthodes pédagogiques, l'organisation scolaire et de les adapter toujours au mieux des intérêts de la jeunesse, de défendre les droits et les intérêts matériels et moraux du corps enseignant et d'encourager et faciliter les contacts entre les enseignants des divers pays.

C.N.A.L. : Comité National d'Action Laïque, créé en 1953. Il comprend des représentants du S.N.I., de la F.E.N.; de la Ligue de l'Enseignement, de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves, de la Fédération des délégués cantonaux. Un grand nombre d'organisations soutiennent son action et sont associées au C.N.A.L. Le C.N.A.L. coordonne les activités de défense et de promotion de l'enseignement laïque.

C.S.G. : Contribution Sociale Généralisée, introduite en 1989 par le gouvernement Rocard.

D.G.B. : *Deutscher Gewerkschaftsbund*, Confédération des syndicats allemands, nom de la principale (seule) centrale syndicale en Allemagne.

E.N.A. : L'École Nationale de l'Administration fondée d'après le projet de Michel Debré par l'Ordonnance du 9 octobre 1945; Elle a pour objectif de former les dirigeants de l'administration du pays.

F.C.P.E. : Fédération des Conseils de Parents d'Élèves, créée le 23 avril 1947, pour défendre l'École publique et la laïcité.

F.E.N. : Fédération de l'Éducation Nationale, fédération de syndicats de personnels de l'Éducation Nationale, fondée en 1946, affiliée à la C.G.T., elle fait suite à la F.G.E. (Fédération Générale de l'Enseignement). Choisit l'autonomie par référendum interne après la scission confédérale de 1948 et la création de la C.G.T.-F.O.

F.G.F. : Fédération Générale des Fonctionnaires, affiliée à Force Ouvrière.

F.U.O. : Front Uni Ouvrier, tendance interne de la F.E.N., proche de la tendance École Émancipée pendant une période, avant de faire scission après 1968 pour constituer temporairement le courant EE-FUO. Regroupe les militants de la branche lambertiste du trotskisme.

M.G.E.N. : La Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, société mutualiste intéressant les membres de tous les ordres d'enseignement et de tous les degrés de la hiérarchie universitaire. Les avantages de la société sont ouverts aux membres de la famille des participants.

M.R.P. : Mouvement Républicain Populaire, parti politique démocrate chrétien. Congrès constitutif tenu à Paris les 25 et 26 novembre 1944. A participé aux gouvernements tripartites de l'après-guerre. N'a pas survécu à la guerre d'Algérie  
Plan Marshall : Plan américain d'aide économique à l'Europe élaboré par le secrétaire d'Etat du Trésor, le général Marshall, proposé aux pays européens en juin 1947 et voté par le Congrès des Etats-Unis le 3 avril 1948. Le projet de prêt financier est assorti de conditions d'achats de produits américains.

Plan Langevin-Wallon : Plan de réforme de l'Enseignement dont le rapport a été remis le 19 juin 1947. Le plan prévoyait une réorganisation scolaire et un rapprochement de la formation des enseignants, conformément à la formule : « À École unique, formation unique des maîtres ». Mais aucune application n'intervint, le plan est resté à l'état de projet.

S.N.E.S. : Le Syndicat National de l'Enseignement Secondaire, affilié à la F.E.N. et regroupant le personnel enseignant du second degré ainsi que les personnels de direction n'ayant pas de structure syndicale propre. Le même sigle est devenu Syndicat national des enseignements de second degré après la fusion avec le S.N.E.T. en 1966.

S.N.E.T. : Le Syndicat National de l'Enseignement Technique, affilié à la F.E.N., à la C.G.T. et à la Fédération Syndicale Mondiale, regroupe le personnel de direction et d'administration, le personnel enseignant et le personnel des ateliers de l'enseignement technique Son organe est le « Travailleur de l'enseignement technique ». Le SNET, qui a pris la succession du S.E.T. (Syndicat de l'enseignement technique d'avant-guerre, a fusionné avec le SNES classique et moderne en 1966.

S.N.I. : Syndicat National des Instituteurs jusque dans les années 60. Devient alors le SNI-PEGC pour tenir compte des professeurs d'enseignement général des collèges. Se transformera en SE-FEN en 1992.

Société des Agrégés : Association regroupant les professionnels agrégés de l'Enseignement, et dont l'organe est « L'Agrégation ».

S.P.I.E. : Secteur Professionnel International de l'Enseignement, branche de l'enseignement de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.) créée après le départ de la plupart des syndicats des pays occidentaux de la F.S.M. au début de la guerre froide. La F.E.N. adhère au S.P.I.E. en 1975 (Congrès de Florence), alors que la plupart de ses syndicats, indépendamment de la tendance qui les dirige, sont membre de la C.M.O.P.E. non alignée.

Traité de Maastricht : Traité d'union économique, monétaire et politique signé le 7 février 1992 par les 12 ministres des affaires étrangères de l'Union européenne. En France, il a été ratifié de justesse par un référendum.

Tripartisme : Période débutant en septembre 1944 et matérialisée par le protocole signé entre la S.F.I.O. (Section Française de l'Internationale Ouvrière), le P.C.F. (Parti Communiste Français) et le M.R.P. (Mouvement Républicain Populaire), le 23 janvier 1946. Le tripartisme dure jusqu'aux élections de mai 1947.

U.G.F.F. : Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires, affiliée à la C.G.T.

T.U.C. : *Trade Union Congress*, organisation qui regroupe les syndicats anglais. Sa structure est beaucoup plus lâche que celle des Confédérations continentales. Le T.U.C. écossais est une structure distincte.



Prix de vente : 20 F

---

LES DOSSIERS DE L'INSTITUT DE LA FSU